

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007



CEMBUREAU - Association européenne du ciment, implantée à Bruxelles, est l'organisation représentative de l'industrie cimentière européenne. Actuellement, ses Membres à part entière sont les associations nationales de l'industrie cimentière et les sociétés cimentières des pays de l'Union européenne (hormis Chypre, la Lituanie, Malte et la Slovaquie), ainsi que de la Norvège, de la Suisse et de la Turquie. La Croatie est Membre associé de CEMBUREAU.

L'Association intervient en qualité de porte-parole de l'industrie cimentière auprès des institutions de l'Union européenne et d'autres autorités publiques. Elle communique les positions de l'industrie sur l'évolution de toutes les questions et politiques concernant les domaines technique, environnemental, énergétique et promotionnel. CEMBUREAU maintient un dialogue permanent avec les institutions européennes et les autorités internationales ainsi qu'avec d'autres associations internationales.

CEMBUREAU agit au niveau de l'ensemble des développements intéressant l'industrie cimentière à l'échelon européen par l'intermédiaire d'un personnel multinational installé à Bruxelles, en collaboration avec cinq Groupes de travail ainsi qu'un nombre de Groupes opérationnels ad hoc rapportant directement au Groupe de travail concerné.

CEMBUREAU joue un rôle important dans la promotion mondiale du ciment, des industries du béton prêt à l'emploi et du béton manufacturé en collaboration avec les Associations Membres et d'autres organisations concernées. L'Association organise régulièrement des conférences sur des thèmes spécifiques visant à améliorer la perception du marché de l'industrie du béton et à promouvoir l'utilisation du ciment générique et des produits en béton.



SOMMAIRE

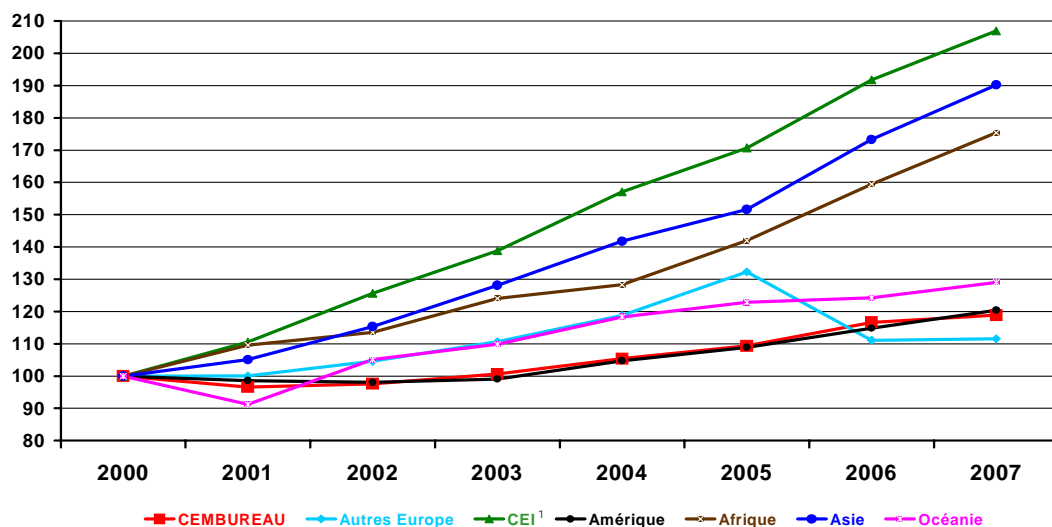
L'ÉCONOMIE	
DANS LE MONDE	2
EN EUROPE	3
PRIORITÉS DE CEMBUREAU EN 2007: VUE D'ENSEMBLE	14
CONTACTS AVEC LES INSTITUTIONS DE L'UE	16
PARTENARIAT AU SEIN D'ALLIANCES	17
PRIORITÉS DE CEMBUREAU	19
UNITÉ INTELLIGENCE DE CEMBUREAU	24
CEM • PROSPECTS	25
LES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE EN 2007-2008	25
ACTIVITÉS INTERNES DE CEMBUREAU	28
SECRÉTARIAT DE CEMBUREAU	30
ORGANISATION DE CEMBUREAU	31
MEMBRES & MEMBRE ASSOCIÉ	40 42
GLOSSAIRE D'ABRÉVIATIONS	43

Le présent Rapport d'activité a été rédigé en interne afin de répondre aux exigences du paragraphe 6 des Statuts de CEMBUREAU.

L'ÉCONOMIE

(Source des graphiques : CEMBUREAU)

PRODUCTION MONDIALE DE CIMENT PAR RÉGION - ÉVOLUTION 2000-2007
Indice 2000 = 100



DANS LE MONDE

Production mondiale et tendances internationales

En 2007, la consommation de ciment a poursuivi son expansion à l'échelle mondiale et la production de ciment a gagné quelque 8 %. Celle-ci a atteint 2,77 milliards de tonnes, après une hausse de 12 % déjà enregistrée en 2006.

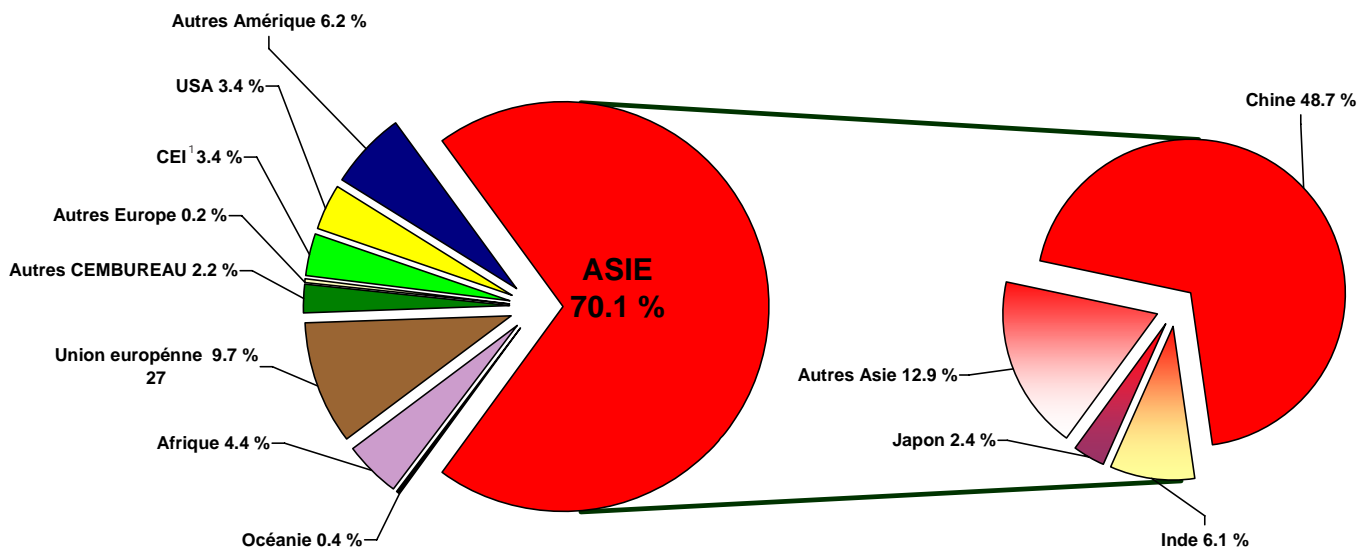
C'est à nouveau l'Asie qui s'est montrée la plus dynamique, avec une augmentation de 10 %. La Chine, en particulier, a vu sa production croître de 11 % jusqu'à 1,35 milliard de tonnes. L'Inde s'est classée au deuxième rang des plus gros producteurs, avec 172 millions de tonnes, soit une croissance de quelque 6,6 %.

L'Europe dans son ensemble (hormis les pays européens de la CEI) a représenté pratiquement 12,1 % de la

production mondiale en 2007. La production européenne n'a augmenté que de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Les 27 États membres de l'Union européenne représentent 10 % de la production mondiale.

Sur le continent américain, la production de ciment est restée aussi soutenue en 2007 qu'en 2006, puisqu'elle a augmenté de 4,9 % malgré une diminution aux États-Unis. La consommation de ciment aux États-Unis a chuté de plus de 8 % en 2007, principalement en raison du déclin du secteur résidentiel qui a duré plusieurs mois. Les États-Unis ont également connu une baisse importante des importations de ciment et de clinker, qui a atteint 36 %. Étant donné que le redressement du segment résidentiel n'est pas attendu avant la fin de l'année 2009 et vu la situation affaiblie de la construction, la consommation de ciment en souffrira encore.

PRODUCTION MONDIALE DE CIMENT PAR RÉGION EN 2007
2,77 milliards de tonnes



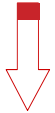


¹ CEI: Communauté des États indépendants





EN EUROPE

En 2007, la production de ciment des pays Membres de CEMBUREAU n'a gagné que 2 % et est passée de 317 à 323 millions de tonnes. Une forte poussée supérieure à 10 % a été enregistrée dans sept pays. Quatre pays ont bénéficié d'un gain entre 5 % et 10 %, sept autres ont quelque peu stagné, tandis que trois autres encore ont

affiché une modeste amélioration inférieure à 3 % et six, enfin, ont subi une diminution allant de 2,5 % à 8 %. Les cinq plus grands pays représente toujours 65 % de la production totale. La production des 27 États membres de l'Union européenne a atteint 270 millions de tonnes, soit une croissance de moins de 1,3 %. La consommation de ciment des pays Membres de CEMBUREAU s'est stabilisée.

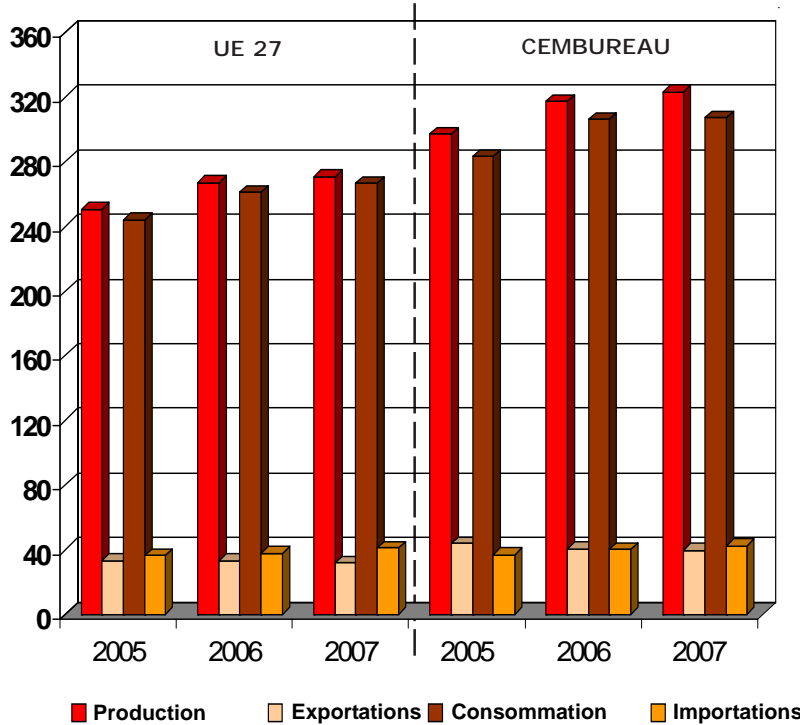
Analyse par pays (2007)

Consommation de ciment par pays	
<p>Allemagne</p>  <p>5.9 %</p>	<p>Secteurs</p> <p>Forte diminution (-30 %) de la demande de logements due à l'effet de retenue provoqué par l'annonce d'une modification des régimes de TVA et d'aides publiques en 2007.</p> <p>Hausse soutenue (10 %) de la demande d'ouvrages non résidentiels, essentiellement des sites de production, des usines et des entrepôts.</p> <p>Évolution positive (environ 7 %) du génie civil, alimentée en grande partie par les recettes fiscales élevées et les diverses demandes des pouvoirs publics, mais le niveau d'activité reste encore très faible.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>Augmentation espérée de 3 % de la demande de ciment, à la lumière de la croissance macroéconomique favorable actuellement.</p>
<p>Autriche</p>  <p>2.8 %</p>	<p>Secteurs</p> <p>Augmentation de la consommation de ciment soutenue par l'intensification de l'activité dans tous les secteurs principaux – construction résidentielle et non résidentielle (+3,9 % et +8,6 %, respectivement), rénovation (+1,4 %), bâtiments industriels et génie civil (+22,1 %) – ce dernier segment profitant plus particulièrement des aides nationales accrues et déjà budgétées (quelque 11 milliards € au cours des quatre prochaines années) en faveur des investissements dans le réseau autoroutier et le chemin de fer. Au total, le secteur de la construction a généré une valeur de 14,4 milliards € (croissance de 6,7 %). Les investissements réels se sont également multipliés (augmentation moyenne de 2,9 % en 2005-2007).</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>Ralentissement prévu des investissements dans l'industrie de la construction en 2008-2009, entraînant une progression moindre de la valeur ajoutée associée (2,5 % contre 5 % en 2007) et une hausse modérée de la consommation de ciment (environ 2 % à 3 %). Parmi les différentes branches, tant le résidentiel que le non résidentiel devraient s'essouffler, tandis que le génie civil poursuivra son expansion très soutenue grâce aux projets publics d'infrastructures. Le bâtiment et le génie civil bénéficieront d'une progression constante, alors que le dynamisme des branches résidentielle et non résidentielle retombera légèrement.</p>
<p>Belgique</p>  <p>1.4 %</p>	<p>Secteurs</p> <p>Excellente tenue des investissements consentis dans la construction (+2,1 %), dopés par le bâtiment non résidentiel essentiellement destiné à l'activité industrielle.</p> <p>Moindre augmentation des investissements en faveur du bâtiment résidentiel (+1,5 %).</p> <p>Diminution moyenne de 8 % des investissements injectés dans le génie civil (-7 % dans le génie neuf et -10 % dans le secteur de la rénovation et de la modernisation), avec une forte diminution observée dans les infrastructures (-14 %) à la suite de la période électorale.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>Hausse continue des investissements favorables à la construction en 2008 (environ 2 %).</p>

Consommation de ciment par pays		
<p>Bulgarie</p>  <p>16.5 %</p>	<p>Secteurs</p> <p>Poursuite de l'augmentation à la fois de la production et de la consommation de ciment en raison d'un renforcement des investissements dans les secteurs suivants : résidentiel, industriel, tourisme et réseau routier. Importance accrue des programmes financés par l'UE.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>Nouvelle hausse de la consommation de ciment attendue en 2008 (+15 %). Un gain annuel de 5 % est prévu pour la période 2008-2014 uniquement grâce à la construction de la nouvelle centrale nucléaire de Belene. D'autres gros projets sont planifiés pour 2008 (une nouvelle centrale thermique de 670 MW alimentée au lignite) et 2009 (deux gazoducs et un oléoduc).</p> <p>En 2012, la consommation par habitant atteindra environ 970 kg (chiffre analogue à celui des États méditerranéens de l'UE).</p> <p>Impact négatif potentiellement grave : décision de la Commission européenne (fin 2007) qui vise à réduire les quotas d'émission de CO₂ de 34,7 % dans le plan national d'allocation 2008-2012.</p>	
<p>Croatie</p>  <p>11 %</p>	<p>Secteurs</p> <p>Niveau d'activité soutenu à la fois dans le génie civil et dans le segment du bâtiment.</p> <p>Avancée du programme de construction d'autoroutes.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>Augmentation maintenue des investissements en faveur des petites et moyennes entreprises et des bâtiments industriels.</p> <p>Lancement de projets gouvernementaux destinés à stimuler un développement régional homogène.</p> <p>Nette hausse de la dette intérieure et extérieure au cours des dix dernières années.</p>	
<p>Danemark</p>  <p>3.4 %</p>	<p>Secteurs</p> <p>Chute de 17 % du volume d'activité de la construction de bâtiments neufs, tant dans le résidentiel (-21,8 %) que dans le non résidentiel (-13,8 %). Hausse estimée de 2,3 % de la production du génie civil.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>Fléchissement attendu de la construction (surtout de la branche résidentielle) en 2008, mais après un pic historique, le secteur restera à un niveau normal. Déclin estimé à 22 % du nombre de nouveaux bâtiments. Le segment du non résidentiel devrait rester stable, moyennant une augmentation des investissements dans le génie civil (+9 %).</p> <p>Grande incertitude quant à l'évolution globale de l'économie en raison du manque de main-d'œuvre qui freine la croissance nationale.</p>	
<p>Espagne</p>  <p>0.4 %</p>	<p>Secteurs</p> <p>La fin du boom dont a profité le bâtiment résidentiel et le fléchissement du cycle conjoncturel ont eu des répercussions importantes sur l'industrie cimentière. Cette situation est un tournant pour l'industrie du ciment qui a dépassé des plafonds historiques de consommation et de production au cours des dix dernières années.</p> <p>En outre, la consommation espagnole du ciment a réussi à se positionner en tête des pays de l'UE depuis 2000.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>En 2008, la consommation devrait baisser de 4 % à 6 % et cette diminution ne sera que partiellement compensée par les projets publics de génie civil et les investissements dans le segment non résidentiel (publics ou privés).</p>	

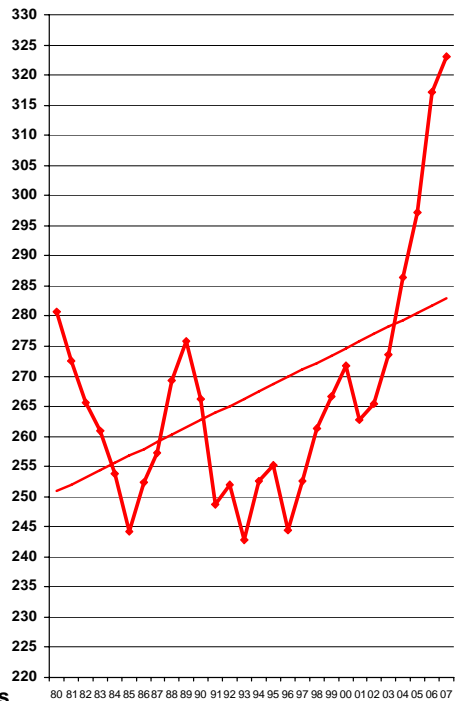
LE CIMENT DANS LES PAYS MEMBRES DE CEMBUREAU

Million de tonnes



PRODUCTION DE CIMENT DE
CEMBUREAU 1980-2007

Million de tonnes



Estonie



5.2 %

Secteurs

Légère diminution des volumes et des prix dans le secteur du bâtiment résidentiel à cause de l'offre excédentaire et de la détérioration des conditions d'octroi de prêts.

Suspension ou report de projets de construction de bâtiments résidentiels déjà planifiés, ainsi qu'une réduction du nombre de nouveaux projets.

Résultats stables enregistrés dans le secteur non résidentiel.

Perspectives & facteurs externes

Essoufflement attendu du segment résidentiel en raison du ralentissement prévu de la croissance économique. Compensation partielle grâce à la meilleure tenue du secteur des infrastructures, principalement soutenu par les subventions de l'UE.

Hausse des prix et des coûts de main-d'œuvre qui devrait avoir des retombées négatives sur l'industrie de la construction.

Finlande







9.2 %

Secteurs

En Finlande, la consommation de ciment s'est nettement améliorée (gain de 9,2 %) en 2007. Cette augmentation tient surtout à quatre grands projets d'infrastructures : la nouvelle centrale nucléaire près de Rauma, le nouveau port d'Helsinki, l'autoroute E18 reliant les villes de Lohja et de Muurla, ainsi que la construction d'une nouvelle mine à Talvivaara. Le bâtiment résidentiel s'est également extrêmement bien comporté et devrait poursuivre sur sa lancée en 2008.

Perspectives & facteurs externes

Même niveau de consommation prévu pour l'année 2008.

Consommation de ciment par pays		
<p>France</p>  <p>3 %</p>	<p>Secteurs</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>Accroissement de 3,5 % du volume de la construction, tant dans le résidentiel (la construction de 435 000 maisons a débuté en 2007) que dans le non résidentiel.</p> <p>Niveau d'activité élevé dans le génie civil : chiffre d'affaires en progression de 15 % et volume en hausse de 7,5 %.</p> <p>Ralentissement de la consommation de ciment en 2008 (prévision d'un gain de 0,5 %) résultant du piétinement (1 %) du génie civil dû à un nouveau cycle de contrats, dans la foulée des élections municipales, et au resserrement des conditions de financement.</p> <p>Déclin prévisible du bâtiment résidentiel en raison du resserrement des crédits immobiliers et des prix élevés mais limité par le plan logement du gouvernement, qui aide les familles à faibles revenus et la demande des nouveaux acheteurs.</p> <p>Résultats stables de la branche non résidentielle.</p>
<p>Grèce (% Non disponible)</p>	<p>Secteurs</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>Importante diminution progressive de l'activité du segment résidentiel tout au long de l'année 2007 comparé à 2006 (année marquée par une forte activité inattendue), qui s'explique par l'offre excédentaire de maisons, combinée aux difficultés financières auxquelles se heurtent les acheteurs potentiels. Toutefois, seulement une petite baisse a touché la consommation du marché intérieur puisque les ouvrages publics et les travaux d'infrastructures n'ont pas réellement été affectés.</p> <p>Perspectives similaires (ou légèrement inférieures) pour 2008, en fonction de l'incertitude de l'économie locale et européenne notamment.</p>
<p>Hongrie</p>  <p>6.7 %</p>	<p>Secteurs</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>Recul de 14,1 % de l'activité globale du secteur de la construction.</p> <p>Forte baisse (-19,4 %) du génie civil (surtout des réseaux routiers et autoroutiers).</p> <p>Régression de 9,8 % de la branche bâtiment.</p> <p>Redressement de l'activité de la construction. La consommation de ciment devrait progresser de 2,5 % en 2008.</p>
<p>Irlande</p>  <p>2.3 %</p>	<p>Secteurs</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>L'économie irlandaise a encore affiché une excellente santé en 2007, mais l'essor de l'industrie de la construction s'est ralenti. La demande de ciment est restée forte avec une hausse de plus de 2 %. Le segment résidentiel, qui reste toujours le principal consommateur de ciment, a vu son activité s'essouffler considérablement au cours du second semestre. Toutefois, la diminution de la demande de logements a été compensée par le regain d'activité dans les secteurs des infrastructures, des ouvrages commerciaux, agricoles et publics.</p> <p>L'activité de la construction devrait ralentir en 2008 en raison du marasme que connaîtra encore la branche résidentielle, avec pour conséquence une chute de 5 % de la demande de ciment.</p>
<p>Italie</p>  <p>1.4 %</p>	<p>Secteurs</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p>	<p>Diminution de 1,4 % de la consommation de ciment enregistrée en 2007 ; résultat de la stabilité de la branche résidentielle, de la régression de 3 % du génie civil et de la hausse positive de 1,9 % sur le marché du non résidentiel.</p> <p>Poursuite de l'affaiblissement de quelque 2 % de la consommation de ciment annoncée pour 2008.</p>

Consommation de ciment par pays

Lettonie

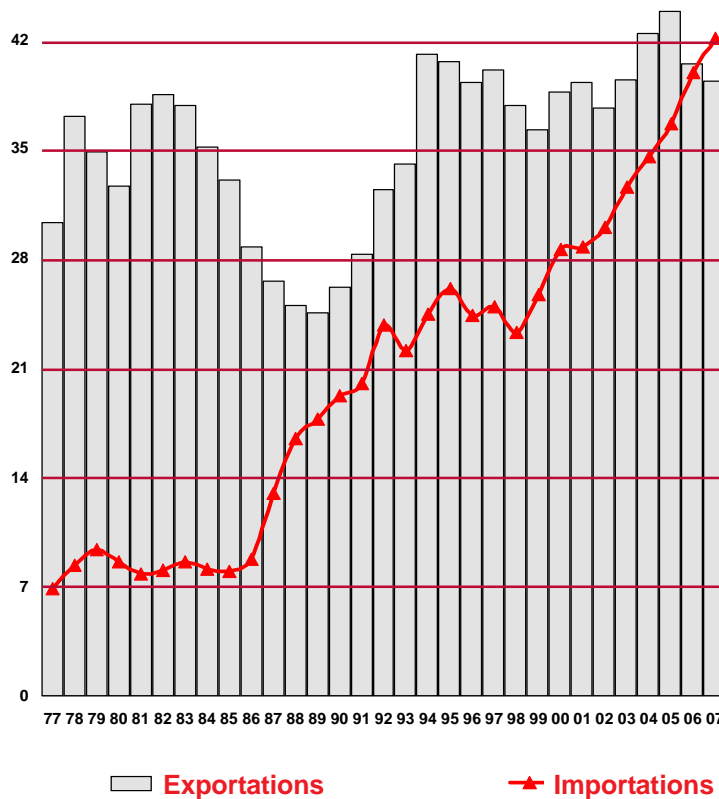


Secteurs

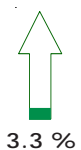
Augmentation à la faveur du segment non résidentiel et de la production de béton manufacturé.
Solide hausse de la demande de ciment au cours du premier semestre.
Essoufflement de la demande de ciment durant la seconde moitié de l'année en raison d'un ralentissement de l'économie et de la mise en œuvre de mesures anti-inflationnistes par le gouvernement.
La disponibilité moindre des crédits immobiliers a des répercussions sur l'activité de la construction dans le secteur résidentiel.

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE CEMENT - Ciment & Clinker 1977-2007

Million de tonnes



Luxembourg






Secteurs

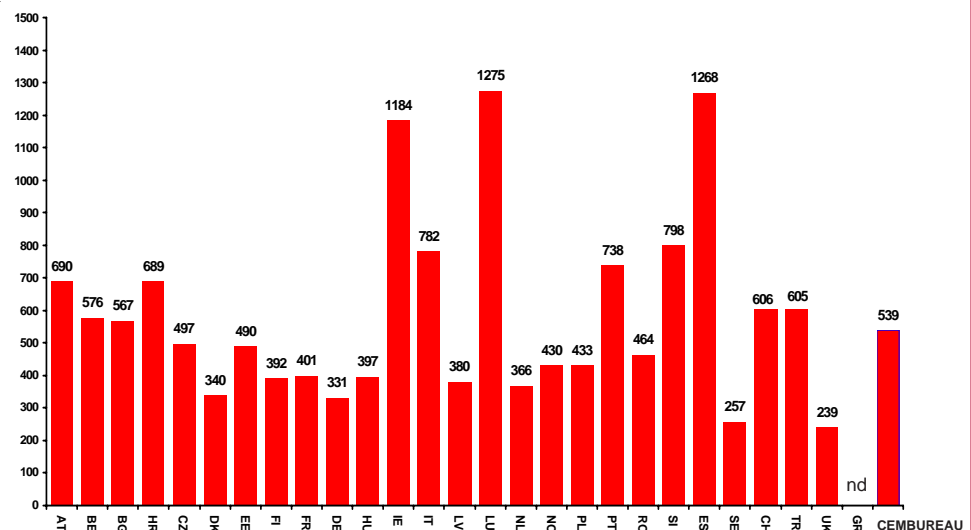
Activité stable mais toujours élevée de la construction en 2007, qui a généré une hausse de 3.3 % de la consommation de ciment.
Ralentissement subi par le génie civil (hormis les activités liées à la construction d'un grand tunnel). Le segment résidentiel et, en particulier, la branche non résidentielle se sont très bien comportés.





Perspectives & facteurs externes





Travaux réalisés pendant pratiquement toute l'année 2007 grâce aux bonnes conditions météorologiques. Résultats semblables attendus pour 2008, sous réserve de conditions climatiques analogues. Le génie civil devrait rester à un niveau médiocre, mais les projets de type non résidentiel devraient compenser cette situation et peut-être même entraîner une légère augmentation de la consommation de ciment en 2008.

Consommation de ciment par pays	
<p>Norvège</p>  <p>13.8 %</p>	<p>Secteurs</p> <p>Record historique atteint par l'industrie de la construction et la consommation de ciment en raison d'un cycle économique fructueux et, par conséquent, d'un climat économique propice. Intensification des investissements dans des projets de nouveaux bâtiments, surtout dans le secteur des résidences secondaires.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>En 2008, la consommation de ciment et la répartition des marchés devraient être identiques à celles de 2007. Baisse prévue de l'activité dans le bâtiment résidentiel, compensée seulement en partie par un nombre plus élevé de projets industriels. En général, l'activité ne devrait pas s'intensifier à cause des contraintes de capacité, associées à une forte hausse des coûts au cours de l'année écoulée dans le segment du bâtiment.</p>
<p>Pays-Bas</p>  <p>3.8 %</p>	<p>Secteurs</p> <p>Augmentation de 6 % de l'activité globale de la construction, alimentée par les bâtiments neufs et les travaux de rénovation et de modernisation. Les segments du bâtiment résidentiel et du non résidentiel neuf ont bénéficié de hausses de 8 % et 9 % respectivement. Le génie civil a connu une amélioration plus modeste de 5 %.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>Taux de progression toujours positif mais plus faible prévu dans tous les sous-secteurs en 2008.</p> <p>La construction de nouveaux bâtiments résidentiels et non résidentiels devrait gagner 4,5 % et 2 % respectivement, tandis que les infrastructures n'augmenteront que de 1 %.</p> <p>En 2008, la consommation de ciment devrait croître de 2,5% étant donné le nombre de permis de construire toujours en attente.</p>
<p>Pologne</p>  <p>15.2 %</p>	<p>Secteurs</p> <p>Poursuite de la hausse de la demande de bâtiments pour le secteur des services, qui doit être satisfaite par les pouvoirs locaux et centraux.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>Croissance moindre, mais toujours soutenue, du PIB (5 %) prévue pour 2008.</p> <p>Vastes projets d'investissements co-financés par les aides de l'UE, surtout dans les réseaux routiers et autoroutiers, également en faveur de la modernisation des chemins de fer et de la protection de l'environnement.</p> <p>Les investissements relatifs au prochain championnat de football « Euro 2012 » devraient également stimuler le secteur des infrastructures sportives et touristiques.</p> <p>Hausse attendue de 8 % de la consommation de ciment en 2008 et gain de 12 % en faveur de l'industrie de la construction prévu pour 2008 et 2009.</p>

CONSOMMATION DE CIMENT DANS LES PAYS MEMBRES DE CEMBUREAU EN 2007
Par Habitant - Kg

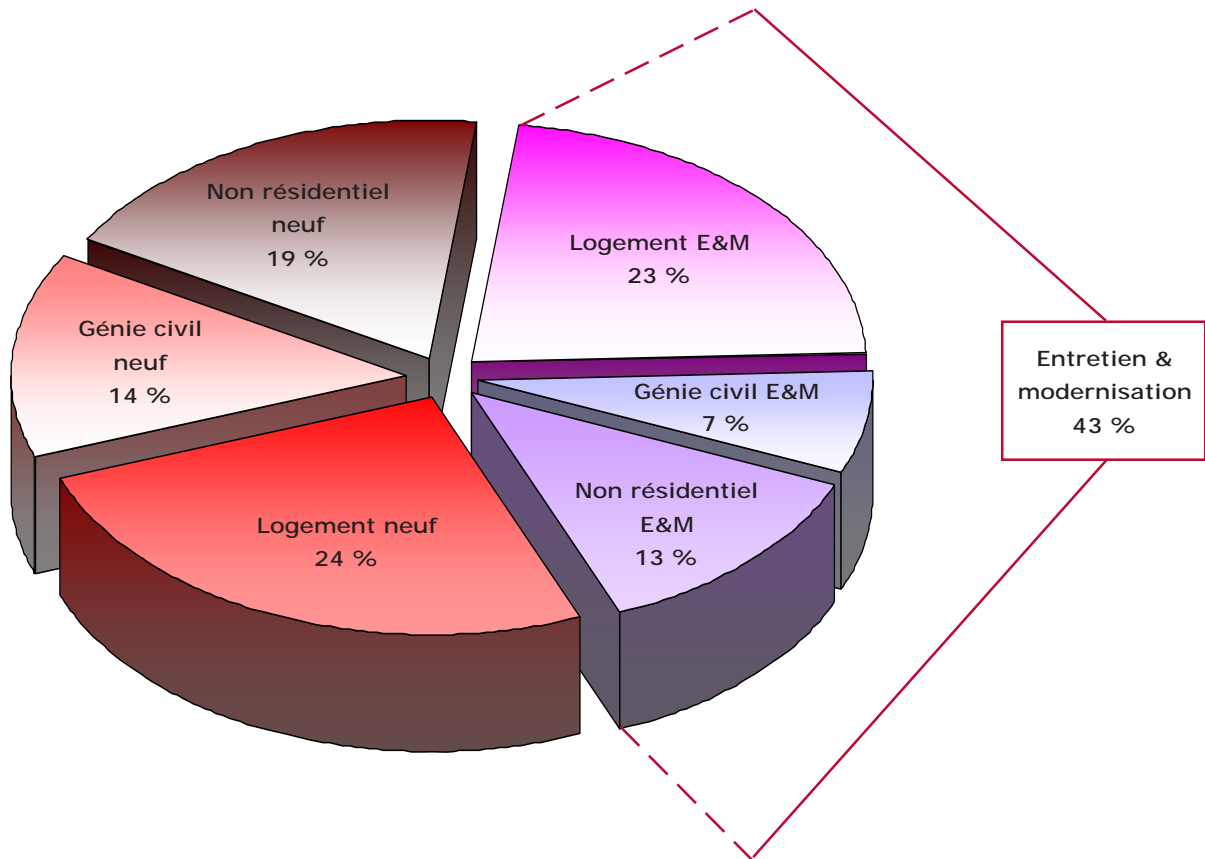


Consommation de ciment par pays		
<p>Portugal</p>  <p>0.1 %</p>	<p>Secteurs</p>	<p>En 2007, le PIB a grossi de 1,9% en termes réels, aidé par les secteurs nationaux et extérieurs. Les investissements s'amélioreront grâce à une réduction moins prononcée des investissements injectés dans la construction et à l'augmentation des fonds investis dans les équipements. Recul de 0,5 % de l'activité de la construction, malgré la reprise de l'économie. Un ralentissement a été constaté à la fois dans le génie civil et dans les divers segments de la construction, reflétant la diminution considérable des investissements au sein du secteur public (FEPICOP).</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>Croissance progressive du PIB attendue en 2008 et 2009 (2 % et 2,3 % respectivement), la demande intérieure contribuant un peu plus en raison du rétablissement prévu des investissements (+3,1 % en 2008). Perspectives positives pour les projets privés et de génie civil dans la branche non résidentielle. Cet horizon favorable est lié à la mise en œuvre l'année prochaine de plusieurs projets de partenariat public-privé pour de nouvelles infrastructures telles que le nouvel aéroport, le TGV, les plateformes logistiques et les hôpitaux.</p> <p>La consommation de ciment devrait croître en 2008.</p>
<p>République tchèque</p>  <p>7 %</p>	<p>Secteurs</p>	<p>Croissance de 6,7 % de l'activité totale de la construction, avec toutefois un léger tassement (0,9 %) de la valeur des habitations ayant fait l'objet d'un permis de construire. Multiplication permanente des ouvrages de construction à l'étranger.</p> <p>Intensification moyenne de 3,1 % des activités de la construction neuve, de la reconstruction et de la modernisation, en raison de l'essor constant du génie civil (15,9 %) surtout dû à l'achèvement des tronçons autoroutiers. Recul des activités de la construction de bâtiments (-2,6 %) ainsi que de la rénovation et de la modernisation (-5,8 %).</p> <p>Solide hausse enregistrée en termes de volume dans le secteur résidentiel, grâce à l'expansion des marchés du crédit immobilier et de l'épargne-logement (+28 % et +40 % respectivement), avec un nombre record d'habitations terminées (+38 %) depuis 1991.</p>
<p>Roumanie</p>  <p>27 %</p>	<p>Secteurs</p>	<p>Poursuite de la croissance soutenue (déjà constatée depuis 2003), à la suite de l'adhésion de la Roumanie à l'UE. Hausse record de 24 % de la production de ciment. Bond de 27 % de la consommation de ciment, la consommation par habitant atteignant 460 kg (le double de celle relevée en 2003).</p> <p>Majoration de 34 % de la valeur des ouvrages de construction. La plus grosse augmentation est à mettre à l'actif du secteur non résidentiel (36,6 %), suivi du génie civil (34 %) et du segment résidentiel (29,3 %).</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>Augmentation importante de 15 % par an annoncée pour l'industrie cimentière au cours des prochaines années, vu les ambitieux projets d'infrastructures et de bâtiments comme des logements ou des écoles, sans oublier la rénovation des routes nationales, des départementales et des rues principales.</p>
<p>Royaume-Uni</p>  <p>4.8 %</p>	<p>Secteurs</p>	<p>En 2007, l'activité globale du secteur de la construction a été de 2,5 % supérieure par rapport à l'ensemble de l'année 2006. Les meilleurs résultats sont à mettre à l'actif des secteurs du logement public qui a gagné 16 % et du bâtiment commercial et des infrastructures qui ont gagné tous les deux 11 %.</p> <p>Perspectives & facteurs externes</p> <p>Les Jeux olympiques de 2012 à Londres soutiendront l'essor de l'industrie de la construction. La hausse des prix des matières premières et de l'énergie est susceptible d'influencer grandement les industriels en cette période d'incertitude économique et où le secteur de la construction s'attend à vivre un développement relativement timide à court et à moyen terme.</p>

Consommation de ciment par pays		
<p>Slovénie</p>  <p>14.5 %</p>	<p>Secteurs</p>	<p>La consommation de ciment a atteint un niveau très élevé en 2007, grâce aux bonnes conditions météorologiques et à la prospérité économique de la Slovénie. Au total, la consommation de ciment a représenté 1,6 million de tonnes (798 kg par habitant). Quelque 80 % du ciment sont vendus à des entreprises de construction et à des producteurs de béton prêt à l'emploi, les 20 % restants étant vendus à des consommateurs particuliers et à des petits entrepreneurs du bâtiment par l'intermédiaire de grossistes et de détaillants.</p> <p>Perspectives & facteurs externes Les perspectives pour 2008 indiquent un niveau de consommation analogue, voir supérieur à celui de 2007.</p>
<p>Suède</p>  <p>10.1 %</p>	<p>Secteurs</p>	<p>Importante hausse de l'activité de l'industrie du bâtiment, qui a augmenté de 25-30 % comparé à 2003, poussée à la fois par la croissance économique et le faible taux d'inflation.</p> <p>Forte demande de nouvelles habitations en raison de l'accroissement de la population et de l'amélioration du revenu réel, même si les prix augmentent étant donné le coup de frein donné à la construction de nouveaux bâtiments résidentiels par l'arrêt des subventions d'État en 2006.</p> <p>Grand essor de la construction à caractère industriel (surtout dans l'industrie minière).</p> <p>Reprise de l'activité de la construction dans le secteur public grâce à des moyens financiers récemment mis à disposition.</p> <p>Perspectives & facteurs externes Progression de 4 % à 5 % attendue sur le marché de la construction en 2008.</p> <p>Activité intense prévue en matière de rénovation des réseaux routiers et ferroviaires et concernant de gros projets de tunnels, étant donné l'approbation d'un programme public d'infrastructures qui s'échelonne sur 10 ans.</p>
<p>Suisse</p>  <p>0.2 %</p>	<p>Secteurs</p>	<p>Malgré un léger repli par rapport à 2006, la consommation de ciment a enregistré son deuxième meilleur résultat depuis plus de dix ans. Cette consommation a surtout été soutenue par la construction de nouveaux bâtiments résidentiels et industriels, alors que le ciment a perdu des parts de marché dans le secteur des infrastructures.</p> <p>Perspectives & facteurs externes Un nouveau recul est annoncé pour 2008, en raison d'une diminution sensible des permis de construire (depuis l'automne 2007). En 2008 et 2009, le PIB devrait progresser de 2 %. Toutefois, la récession internationale des marchés financiers pourrait davantage influencer négativement la Suisse que d'autres pays. Il est probable que les investissements immobiliers diminueront de 5 % à 7 %.</p>
<p>Turquie</p>  <p>2.5 %</p>	<p>Secteurs</p>	<p>Renforcement de la demande de ciment pendant le premier semestre suite à l'embellie inattendue du côté des investissements favorables à la construction, qui a ensuite fait place à une frilosité surprenante en raison de la période électorale. La consommation de ciment a évolué positivement (2 %), mais pas comme espéré et moins bien qu'au cours des quatre dernières années. Développement positif constaté en 2007 de l'industrie turque de la construction, malgré une baisse de 11,4 % du nombre de nouveaux bâtiments, qui a été compensée par une augmentation de leur valeur de 10 %.</p> <p>Perspectives & facteurs externes Étant donné les incertitudes qui pèsent sur l'économie mondiale, la Turquie devrait connaître un essoufflement de sa croissance et une hausse de l'inflation (estimée à 8 % pour 2008) au cours des prochaines années.</p>

RÉPARTITION PAR SECTEUR DU MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION EN 2007*

Milliards d'EUR: 1 442 +2.4 % comparé à 2006



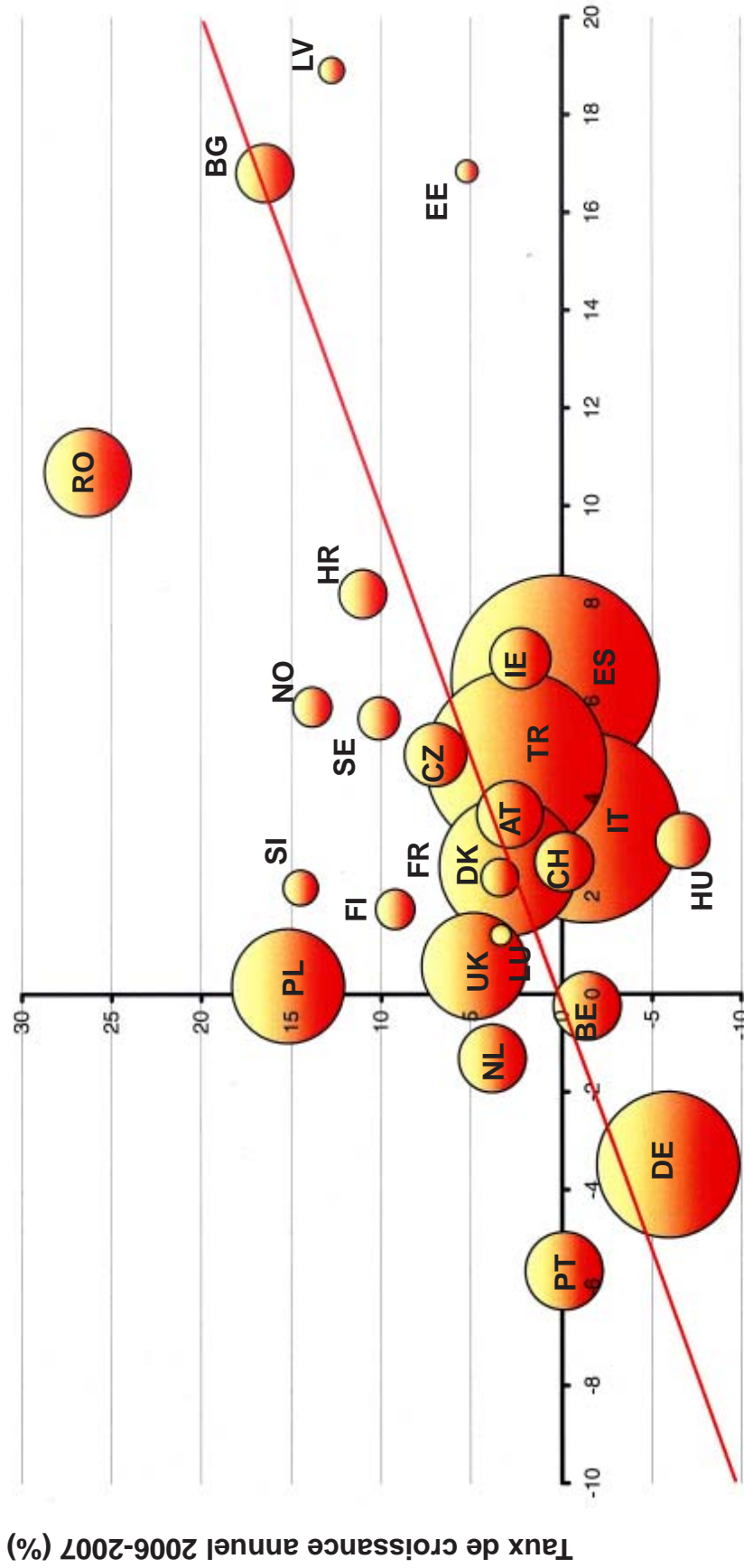
*UE 25 moins les pays baltes, Chypre, la Grèce, le Luxembourg, Malte, la Slovénie, plus la Suisse et la Norvège

Source: EUROCONSTRUCT and VTT

CONSOMMATION DE CIMENT - CEMBUREAU

Quantités en Kt	2007	07/06 %	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Allemagne	27 208	-5.9	28 920	27 043	29 120	29 973	28 921	31 179	35 782	38 261	37 137	34 779
Autriche	5 741	2.8	5 583	5 324	4 620	4 536	4 634	4 434	4 495	4 674	4 842	4 946
Belgique	5 954	-1.4	6 039	5 795	5 741	5 458	5 515	5 725	6 125	5 969	5 500	5 732
Bulgarie	4 330	16.5	3 718	3 100	2 400	1 960	1 632	1 453	1 464	1 555	1 481	1 235
Danemark	1 861	3.4	1 800	1 647	1 596	1 522	1 593	1 500	1 562	1 465	1 505	1 419
Espagne	56 081	0.4	55 881	51 510	48 003	46 223	44 120	42 051	38 439	34 627	30 990	26 795
Estonie	659	5.2	626	510	420	375	325	263	246	190	240	201
Finlande	2 064	9.2	1 890	1 712	1 667	1 595	1 557	1 608	1 704	1 570	1 484	1 331
France	24 803	3.0	24 092	22 515	21 936	20 678	20 727	20 661	20 633	20 211	18 983	18 729
Grèce	n.a.		11 626	10 090	10 631	11 154	10 642	9 535	9 073	8 704	8 229	7 746
Hongrie	4 000	-6.7	4 288	4 152	4 014	4 004	3 836	3 525	3 562	3 141	3 070	2 982
Irlande	4 806	2.3	4 700	4 596	4 477	3 400	3 080	3 165	3 155	2 945	2 685	2 410
Italie	46 237	-1.4	46 880	46 052	46 358	43 482	41 269	39 469	38 338	36 147	34 686	33 768
Lettonie	867	12.7	769	600	442	348	331	283	272	256	237	200
Luxembourg	591	17.0	572	538	553	544	552	541	532	500	499	455
Pays-Bas	5 995	3.8	5 775	5 376	5 230	5 160	5 400	5 750	6 250	6 040	5 750	5 444
Pologne	16 710	15.2	14 507	12 156	11 479	11 130	11 332	11 483	14 360	14 130	12 917	12 473
Portugal	7 825	-0.1	7 835	8 735	9 200	9 250	10 800	11 330	11 110	10 575	10 070	9 525
République tchèque	5 147	7.0	4 812	4 417	4 518	4 047	3 686	3 614	3 610	3 729	3 911	4 182
Roumanie	10 000	26.3	7 916	6 304	5 726	4 926	4 780	4 319	4 304	3 848	3 940	3 533
Royaume-Uni	14 502	4.8	13 833	13 711	13 400	12 818	13 080	11 800	13 360	12 885	13 113	12 965
Slovénie	1 612	14.5	1 408	1 351	1 260	1 339	1 160	1 177	1 237	1 194	1 037	1 070
Suède	2 349	10.1	2 133	1 894	1 727	1 622	1 571	1 625	1 534	1 581	1 477	1 297
UE 15	n.d.		217 559	206 538	204 259	197 415	193 461	190 373	192 092	186 154	176 950	167 341
Croatie	3 063	11.0	2 759	2 593	2 676	2 566	2 156	1 840	1 720	1 702	1 871	1 828
Norvège	2 040	13.8	1 792	1 757	1 485	1 283	1 257	1 240	1 272	1 298	1 504	1 522
Suisse	4 549	-0.2	4 556	4 563	4 187	3 958	4 013	4 173	3 881	3 699	3 675	3 750
Turquie	42 700	2.5	41 648	35 083	30 671	28 106	26 812	25 082	31 515	31 530	34 138	32 625
CEMBUREAU	n.d.		306 358	283 124	273 537	261 457	254 781	248 825	259 535	252 426	244 971	232 942
Chypre	1 790	9.9	1 629	1 592	1 649	1 295	1 203	1 057	945	935	926	942
Lituanie	1 050	4.6	1 004	802	682	592	500	424	429	469	485	477
Malte	359	-8.7	393	334	280	273	276	261	252	224	248	236
République slovaque	2 559	10.3	2 320	2 335	1 945	1 818	1 760	1 682	1 684	1 660	1 751	1 724
UE 27	n.d.		260 949	244 191	239 074	229 522	224 282	219 914	224 457	217 485	207 193	196 596

DYNAMIQUE DE LA CONSOMMATION DE CIMENT DANS LES PAYS MEMBRES DE CEMBUREAU



Croissance annuelle moyenne 2000-2006 (%)

- a) Chiffres 2007 pour la Grèce non disponibles
- b) La taille des bulles illustre le poids relatif des pays dans la consommation totale CEMBUREAU

PRIORITÉS DE CEMBUREAU EN 2007 : VUE D'ENSEMBLE

Pour l'industrie européenne du ciment, deux mots clés peuvent résumer l'année 2007 : **mise en œuvre et préparation**.

D'importants efforts ont été consacrés à la mise en œuvre de la législation existante.

Le règlement **REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques)** est omniprésent. Même si le traitement du ciment et du clinker est clair dans le cadre du règlement REACH et qu'il ne pose pas de grande difficulté à l'industrie cimentière, il existe de nombreux exemples illustrant combien cette législation complique la vie des cimentiers s'agissant de l'utilisation d'autres substances et préparations. Ce constat est non seulement vérifiable pour les substances qui entrent directement dans la fabrication du ciment et du béton, mais il s'applique également aux principaux combustibles, notamment au coke de pétrole, utilisés par l'industrie cimentière. En outre, CEMBUREAU veille tout particulièrement au maintien de l'exemption d'enregistrement du clinker lors de la révision du champ d'application (suivant une procédure de comitologie), qui devrait aboutir en juin 2008.

En ce qui concerne la PRIP (prévention et réduction intégrées de la pollution), la tâche minutieuse d'achèvement du **second document BREF (document de référence sur les meilleures techniques disponibles)** a mobilisé l'attention de CEMBUREAU et de ses Membres tout au long de l'année 2007, pour déboucher avec succès sur le dernier chapitre – qui traite des niveaux d'émission – dont la rédaction aura lieu en 2008. Les quatre premiers chapitres, qui fournissent des informations générales sur l'industrie du ciment, les techniques et les procédés appliqués dans sa fabrication, les niveaux actuels de consommation et d'émission, ainsi que les outils à envisager pour déterminer les MTD (meilleures techniques disponibles), ont déjà été soumis au Groupe de travail technique (GTT). Le dernier chapitre – consacré aux MTD – sera publié en vue de recueillir des commentaires à la mi-mai 2008.

De nombreuses discussions intervenues en 2007 ont concerné la **révision de la directive PRIP** (directive 1996/61/CE) et ont remis en question les principes fondamentaux de celle-ci. Tout au long de l'année, CEMBUREAU et bon nombre d'autres industries ont lutté pour le maintien du système actuel et contre l'inclusion d'un système d'échange de quotas d'émission pour le NO_x et le SO_x. La proposition législative publiée le 21 décembre 2007 n'est pas totalement satisfaisante, mais elle constitue une amélioration substantielle par rapport aux versions antérieures. L'échange de quotas d'émission de NO_x et de SO_x ne figure pas dans cette proposition mais pourrait réapparaître par le truchement d'autres propositions à venir.

La deuxième phase (2008-2012) de **mise en œuvre du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (ETS pour Emissions Trading Scheme)** a également été une grande préoccupation, davantage pour les Membres de CEMBUREAU à l'échelon national que pour l'Association européenne elle-même. L'élaboration de la seconde génération de plans nationaux d'allocation a suscité une forte controverse, l'obtention de l'approbation de la Commission européenne ayant parfois été difficile, ce qui implique qu'il faille encore mener plusieurs batailles juridiques.


Dans son arrêt du 7 novembre 2007 (T-374/04), le TPI (Tribunal de première instance des Communautés européennes) a jugé que l'**ajustement ex post** était compatible avec la directive ETS (directive 2003/87/CE), une position que CEMBUREAU défend depuis le début.

L'événement le plus important qui s'est produit en 2007 concernant le système ETS a été l'attention accordée aux **industries à haute intensité énergétique** lors du **Conseil européen de printemps les 8 et 9 mars 2007**. Le Conseil a demandé à la Commission européenne d'identifier les industries grandes consommatrices d'énergie qui sont ouvertes à la concurrence internationale et, par conséquent, sujettes à un risque de « fuite de carbone »¹. Depuis cette époque, l'Europe s'est transformée en champ de bataille pour les économistes. De nombreuses études ont été menées mais, en fin d'année, aucune conclusion limpide n'a véritablement émergé. Il convient de tirer des conclusions en 2008 et il s'agit là du défi le plus redoutable pour CEMBUREAU, ainsi que pour les économistes qui doivent projeter cet enjeu dans un contexte économique qui diffèrera fondamentalement des circonstances passées et présentes.

Le débat relatif à de nombreuses questions liées à la directive PRIP et au changement climatique a pris une nouvelle dimension au sein du **GHN (Groupe de haut niveau sur la compétitivité, l'énergie et l'environnement)**. L'excellente coordination entre CEMBUREAU et le GHN s'est avérée très précieuse pour l'industrie cimentière.

La coopération entre CEMBUREAU et la CSI (Initiative ciment pour le développement durable) s'est poursuivie en 2007 et s'est traduite par la participation de CEMBUREAU au projet d'envergure mondiale « **Getting the Numbers Right** ». Avec l'appui de PricewaterhouseCoopers, il sera procédé à la collecte des données CO₂ de pratiquement toutes les cimenteries européennes, conformément au protocole (applicable à l'échelle planétaire) du WBCSD (Conseil mondial des affaires pour le développement durable). Cette base de données constituera un outil essentiel qu'exploitera CEMBUREAU pour tenter d'établir une référence européenne destinée à l'industrie cimentière dans le contexte du système ETS pour la période post-2012.

¹ Délocalisation des sites qui émettent des gaz à effet de serre de l'UE vers des pays tiers et, par conséquent, augmentation des émissions mondiales



L'année 2007 a également été une étape importante dans la mise en œuvre des réglementations liées aux **enjeux de santé**. En avril, un rapport préliminaire a été rédigé et partagé avec les partenaires sociaux concernant les démarches à entreprendre pour mettre en œuvre l'**accord de dialogue social européen (ESDA pour *European Social Dialogue Agreement*) relatif à la silice cristalline**, conclu l'année précédente. Un rapport plus exhaustif, le premier d'une série de rapports semestriels, suivra dans le courant du premier semestre 2008. Il devrait présenter plus concrètement les mesures prises par les signataires afin de protéger leurs travailleurs. L'industrie cimentière s'attend à de bons résultats en son sein.

S'agissant de la **directive-cadre sur les déchets**, CEMBUREAU a continué à se montrer actif pendant la première lecture. Le rapport de la première lecture adopté par le Parlement européen en février 2007 est acceptable pour l'industrie du ciment.

L'**étude d'ensemble des risques sanitaires (CHRS pour *Comprehensive Health Risk Study*)** est un autre exemple qui illustre l'engagement de l'industrie cimentière en faveur de la santé des travailleurs. Cette étude, entamée en 2005, a débouché sur une première évaluation encourageante en 2007 et il a donc été jugé utile d'investir dans une autre batterie de tests toxicologiques en vue d'approfondir encore les connaissances en la matière.

Comme il l'indiquait déjà dans son rapport d'activité de l'année dernière, pour CEMBUREAU, la santé et la sécurité resteront incontestablement des priorités stratégiques dans les années à venir.

En ce qui concerne les **produits et la promotion en termes de marketing**, de nombreux événements ont eu lieu en 2007. Des brochures ont notamment été distribuées aux Membres de CEMBUREAU sur les thèmes des **Eurocodes** et de la **performance énergétique des bâtiments** – un sujet très pertinent et souvent évoqué en rapport avec le changement climatique. En effet, le secteur résidentiel et tertiaire, composé essentiellement de bâtiments, représente plus de 40 % de la consommation énergétique finale au sein de l'Union européenne² et ce secteur est en pleine expansion, une tendance qui devrait entraîner une hausse de sa consommation d'énergie et donc également de ses émissions de dioxyde de carbone. Les travaux sur la **déclaration environnementale produit (EPD – *Environmental Product Declaration*)** se sont poursuivis et touchent pratiquement à leur fin, grâce à l'aide d'ecra (Académie européenne de recherche sur le ciment) qui a servi de coordinateur au sein de CEMBUREAU. D'autres travaux ont avancé au sujet de la **performance sécurité au feu des structures en béton** et ont permis d'établir un accord de consultance entre CEMBUREAU, d'une part, et ecra et le CERIB (Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton), d'autre part.

Le projet relatif aux **utilisations finales du ciment** a pris plus de temps que prévu. La base de données et l'outil logiciel seront disponibles en 2008.

CEMBUREAU s'est également concentré sur de nouveaux enjeux. Le Conseil d'administration de CEMBUREAU a élaboré et approuvé en 2007 un plan d'action à long terme et différentes feuilles de route dont l'axe majeur est la **construction durable**. L'objectif est de mettre en évidence la contribution positive du ciment en matière de construction durable. Ce projet sera géré par le biais d'un contrat avec la BCA (*British Cement Association*), un excellent exemple illustrant la volonté de CEMBUREAU d'exploiter les ressources décentralisées plutôt que de multiplier les sinnes !

CEMBUREAU a continué à participer activement aux travaux du **Comité technique 350 « Construction durable » du CEN**, profitant de son statut de liaison.

La **PEB (Plate-forme européenne du béton)** a franchi un nouveau cap en s'enregistrant comme organisation sans but lucratif dans le cadre du droit belge, une démarche qui améliorera sa visibilité et facilitera son administration. Les brochures et autres documents élaborés par le Groupe de travail 5 « Marchés et produits » de CEMBUREAU sont publiés sous les auspices de la PEB.

Suite au succès du 10^e Symposium international de la route en béton, qui s'est déroulé à Bruxelles en 2006, il a été décidé de créer et d'intégrer une nouvelle entité, l'association **EUPAVE**, qui se consacrera à la promotion des revêtements en béton à l'échelle de l'UE. CEMBUREAU a appuyé cette idée et est un membre fondateur de la nouvelle association qui s'est installée au sein de FEBELCEM (Fédération de l'industrie cimentière belge). CEMBUREAU a passé le flambeau à EUPAVE pour l'organisation du Symposium international de la route en béton qui se tiendra tous les quatre ans, la prochaine édition étant prévue en 2010 en Espagne. Outre sa contribution financière, CEMBUREAU offrira également gratuitement à EUPAVE les services de son « Unité Intelligence ».

Les travaux de mise en œuvre et de préparation qui ont été réalisés en 2007 ont permis d'apporter la dernière touche à la résolution de certains enjeux et de se préparer aux nouveaux défis qui nous attendent, le plus important d'entre eux étant sans aucun doute le changement climatique, surtout dans le contexte du système ETS.

² Directive 2002/91/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 sur la performance énergétique des bâtiments

CONTACTS AVEC LES INSTITUTIONS DE L'UE

Outre les contacts réguliers que noue CEMBUREAU dans le cadre de ses activités de défense des intérêts de son industrie, des rencontres privilégiées ont été organisées en 2007 et méritent d'être soulignées.

Dans le cadre du programme « **Rencontre avec les Présidences** », des contacts très utiles ont eu lieu en 2007 avec les Présidences portugaise et slovène, afin d'établir un modus operandi qui permette une coopération optimale vis-à-vis de certains enjeux clés, comme le règlement REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques), la révision de l'annexe V, le réexamen de la directive-cadre sur les déchets, la directive PRIP (prévention et réduction intégrées de la pollution) et le changement climatique, en particulier concernant la question de la fuite de carbone.

De nombreux entretiens ont eu lieu avec la DG Entreprises et Industrie de la Commission européenne sur le thème de la compétitivité, afin de relayer l'appel lancé par le Conseil européen en mars 2007 pour que l'on étudie l'impact du système ETS (échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre) sur la compétitivité des industries énergivores. À cet égard, CEMBUREAU a également eu des échanges de vues avec la DG Environnement. Le Directeur général de CEMBUREAU occupant la Présidence de l'ACEI (Alliance pour une industrie européenne compétitive), un dialogue a également été établi avec le Secrétariat général de la Commission en vue de réfléchir à une meilleure réglementation et à la réalisation d'études d'impact. De plus, des liens ont été tissés avec le Président et les membres du Comité d'analyses d'impact.

S'agissant du Parlement européen, CEMBUREAU a réitéré son soutien à l'initiative **FOCOPE** (Forum pour la construction au Parlement européen).



PARTENARIAT AU SEIN D'ALLIANCES

CEMBUREAU est un acteur clé sur la scène des fédérations professionnelles concentrée essentiellement à Bruxelles. CEMBUREAU interagit avec ces associations qui s'unissent souvent pour atteindre un objectif commun.

La **PEB (Plate-forme européenne du béton)** a été enregistrée en tant qu'organisation sans but lucratif en vertu du droit belge, à la fin de l'année 2007. Fondée par BIBM (Bureau international du béton manufacturé), CEMBUREAU, EFCA (Fédération européenne des associations d'adjuvants du béton) et ERMCO (Association européenne du béton prêt à l'emploi), la PEB s'occupe des enjeux liés au béton, notamment la performance énergétique des bâtiments, la sécurité au feu et les Eurocodes. Parmi les activités menées en 2007, il convient de citer le lancement du site web de la PEB, la publication de deux brochures européennes sur la sécurité au feu du béton et la performance énergétique des bâtiments en béton, la version anglaise du guide édité par FEBELCEM intitulé « Sécurité incendie et les constructions en béton », les travaux sur l'Eurocode 2 concis et les dépliants explicatifs, ainsi que la création d'un nouveau groupe opérationnel chargé des préoccupations relatives à la santé humaine et à l'environnement qui sont partagées par tous.

BUSINESSEUROPE, Confédération des associations nationales d'employeurs en Europe. Comme les années précédentes, CEMBUREAU s'est montré très actif au sein des Groupes de travail « Changement climatique », « Environnement », « Qualité de l'air » et « PRIP » de BUSINESSEUROPE. Dans le cadre de BUSINESSEUROPE, CEMBUREAU a, en outre, participé aux travaux du Groupe de projet « Déchets », du réseau de mise en œuvre du règlement REACH et du nouveau Groupe de projet « Consommation et production durables ».

CEMBUREAU, BUSINESSEUROPE et d'autres organisations sectorielles font partie de l'**ACEI (Alliance pour une industrie européenne compétitive)**. En 2006, le directeur général de CEMBUREAU est devenu Président de l'ACEI pour un mandat de deux ans. Le travail de l'ACEI se concentre sur l'évaluation de l'impact des politiques et des législations de l'UE ainsi que, plus largement, sur une meilleure réglementation. Les actions dans ces domaines se sont poursuivies en 2007, des liens privilégiés ayant été noués avec le Secrétariat général de la Commission européenne ainsi qu'avec le Président et les membres du Comité d'analyses d'impact récemment créé.

L'**AEII (Alliance des industries grandes consommatrices d'énergie)** – qui représente les secteurs des alliages, du ciment, de la céramique, du chlore et de la soude, de l'argile expansée, du verre, du fer et de l'acier, de la chaux, des métaux non ferreux et du papier – est restée très active en 2007. Elle a poursuivi ses travaux sur le prix de l'électricité et le fonctionnement du marché de l'électricité, en étroite collaboration avec l'**IFIEC (Fédération internationale des industries consommatrices d'énergie)**. Grâce aux efforts de cette Alliance, le Conseil Énergie réuni en mars 2007 a reconnu l'importance des industries énergivores en Europe et de

leur contribution à l'économie européenne. Le Conseil européen a demandé que l'on accorde une attention particulière à ces industries dans le contexte des mesures destinées à lutter contre le changement climatique. L'Alliance traite également d'autres sujets comme l'efficacité énergétique et la directive PRIP (prévention et réduction intégrées de la pollution). En outre, elle a contribué à la création d'une **alliance ad hoc du NO_x et du SO_x** – désormais appelée l'alliance PRIP – qui a travaillé de façon informelle mais avec beaucoup d'efficacité tout au long de l'année 2007.

En 2007, CEMBUREAU est resté très présent au sein du **NEEIP (Panel des industries extractives non énergétiques)** dans le contexte des inquiétudes quant à l'utilisation durable des ressources naturelles. Comme les années précédentes, les documents publiés par le NEEIP ont fait autorité.

Eucopro (Association européenne du co-traitement) est un autre partenaire de CEMBUREAU sur la scène européenne et la coopération avec celui-ci s'est intensifiée, notamment en ce qui concerne le travail à effectuer pour la révision de la directive-cadre sur les déchets. Le directeur technique de CEMBUREAU siège en tant que membre consultatif au sein du Conseil d'administration d'Eucopro.

L'**Alliance REACH**, constituée en 2005 pour relever le redoutable défi de la proposition REACH, a poursuivi sa mission en 2007 afin d'affronter un challenge tout aussi difficile, à savoir la mise en œuvre du règlement REACH et le suivi de la révision de l'annexe V.

CEMBUREAU est membre de NEPSI, la plate-forme de négociation multisectorielle sur la silice, qui suit l'application de l'accord ESDA relatif à la silice cristalline. CEMBUREAU est représenté au Conseil de la plate-forme NEPSI, où la parité entre employeurs et travailleurs est garantie.

CEMBUREAU a multiplié les contacts avec **Eurosac (Fédération européenne des fabricants de sacs en papier à grande contenance)** en vue d'examiner les répercussions potentielles sur les sacs de ciment du règlement SGH (système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques) déposé en 2007, qui fera l'objet d'une procédure législative en 2008.

S'agissant de l'industrie de la construction, CEMBUREAU est resté un membre fidèle du **Forum européen de la construction (ECF)**, qui rassemble tous les secteurs de la construction et les syndicats représentant les ouvriers de cette industrie. L'efficacité énergétique des bâtiments constitue toujours une des grandes priorités du Forum.

L'étroite collaboration avec le **CEPMC (Conseil européen des producteurs de matériaux de construction)** s'est prolongée, surtout dans le cadre des contacts avec l'unité « Construction » de la DG Entreprises et Industrie de la Commission européenne, en ce qui concerne la révision de la directive sur les produits de construction,

qui s'appelle désormais le « règlement des produits de la construction ». Le CEPMC et CEMBUREAU ont également continué leur coopération vis-à-vis du Comité technique 350 du CEN en charge de la construction durable.

Les représentants qui, au sein de CEMBUREAU, œuvrent directement à la défense des intérêts de l'industrie du ciment auprès des institutions européennes, restent membres de la **SEAP (Société des professionnels des**

affaires européennes) et sont soumis au Code SEAP qui a contribué à l'élaboration d'un projet de Code européen par le Commissaire Siim Kallas, dans le cadre de son initiative européenne en matière de transparence. Dans ce contexte, CEMBUREAU a poursuivi sa coopération avec la **FAIB (Fédération des associations européennes et internationales établies en Belgique)**, dont fait partie CEMBUREAU.



PRIORITÉS DE CEMBUREAU

TECHNIQUE & ENVIRONNEMENT

Changement climatique

L'année 2007 s'est avérée importante en termes d'activités en rapport avec le changement climatique. De nombreuses actions ont été menées en interne, par l'intermédiaire du Groupe de travail et des Groupes de projet concernés de CEMBUREAU, mais aussi sous la forme de discussions avec la Commission européenne et d'autres institutions de l'UE.

Le secteur résidentiel et tertiaire, essentiellement composé de bâtiments, représente plus de 40 % de la consommation énergétique finale au sein de l'Union européenne et ce secteur est en pleine expansion, une tendance qui devrait entraîner une hausse de sa consommation d'énergie et donc également de ses émissions de dioxyde de carbone. La performance énergétique des bâtiments est dès lors un argument extrêmement pertinent puisque les nouveaux bâtiments économes en énergie, conçus au moyen des dernières techniques disponibles, peuvent aider à réduire cette consommation. La demande de nouveaux bâtiments à faible consommation d'énergie nécessitera davantage de béton et, par conséquent, de ciment. Toutefois, la production intérieure de l'Europe ne pourra pas relever ce défi si l'UE lui impose des plafonds restrictifs trop rigides. En conséquence, le ciment supplémentaire nécessaire pour construire des bâtiments économes en énergie risque d'être importé de pays tiers, provoquant une augmentation des émissions dues au transport supplémentaire (maritime), ce qui serait insensé du point de vue de l'environnement.

En 2007, CEMBUREAU et la CSI (Initiative ciment pour le développement durable) ont uni leurs forces pour recueillir d'une manière systématique des données sur les émissions de CO₂, dans le cadre du projet « Getting the Numbers Right ». Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un ambitieux plan mondial qui vise à collecter des données dans l'ensemble de l'industrie cimentière. CEMBUREAU compilera les données pour l'Europe entière et, à cet égard, il a chargé PricewaterhouseCoopers de recueillir les données, d'effectuer des analyses, de rédiger des rapports et de garantir la confidentialité ainsi que la conformité avec la législation. L'exploitation des données a eu lieu au dernier trimestre 2007, mais ce projet permanent se prolongera au fil des années. Grâce à ces données paneuropéennes, CEMBUREAU sera outillé pour gérer le problème de la réduction des émissions de CO₂ en Europe et participer à une stratégie sectorielle mondiale au sein de l'industrie du ciment.

Parmi les autres actions notables de CEMBUREAU, l'on peut citer sa participation active à la consultation lancée par la Commission européenne au sujet de la révision du système communautaire d'échange de quotas d'émission et du PECC (Programme européen sur le changement climatique), à la fois en son nom propre et en sa qualité de membre de l'AEII (Alliance des industries grandes consommatrices d'énergie). CEMBUREAU a également contribué à des études destinées à cerner l'impact potentiel du système communautaire d'échange de quotas d'émission sur la compétitivité.

Parmi les autres enjeux abordés à l'échelle européenne, il s'agissait notamment de déterminer comment l'on pourrait relier le système ETS à d'autres systèmes réglementaires nationaux, l'UE tentant avec beaucoup de minutie de jouer les médiateurs avec les autres grands pays émetteurs de CO₂ (tels que les États-Unis et la Chine), dans le but d'obtenir un accord international.

Le 23 janvier 2008, la Commission a publié sa proposition qui vise à modifier la directive établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté (2003/87/CE), dans le cadre du paquet législatif intitulé « Deux fois 20 pour 2020 – Saisir la chance qu'offre le changement climatique ». Bien que cette proposition ne soit pas satisfaisante, elle laisse des portes ouvertes, notamment sous la forme de mesures spéciales à l'attention des industries grandes consommatrices d'énergie. CEMBUREAU poursuivra son action au niveau européen afin de faire entendre la voix de l'industrie cimentière.

Silice cristalline

L'accord de dialogue social européen (ESDA) sur la silice cristalline, signé le 25 avril 2006, a passé le cap de la première phase de mise en œuvre en 2007.

Afin de faciliter cette mise en œuvre, CEMBUREAU avait organisé le 13 décembre 2006 un atelier qui a rassemblé tous les coordinateurs nationaux, en présence de la Commission européenne et des syndicats.

La première étape, qui s'achevait en avril 2007, a consisté à mettre en évidence, à l'aide d'un rapport préliminaire, les dispositions prises pour transposer l'accord en mesures nationales (généralement des conventions collectives), ainsi qu'à évaluer la diffusion de l'accord ESDA dans l'ensemble de l'industrie cimentière et les sessions de formation organisées au sujet des meilleures pratiques prescrites par ledit accord ESDA.

Les syndicats, la Commission européenne et certains États membres gardent un œil sur ce processus et lui accordent une grande attention, étant donné que des voix se font entendre pour réclamer des mesures obligatoires en plus de l'accord ESDA.

Comme toutes les nouveautés, l'accord ESDA – le premier du genre jamais conclu – doit se faire accepter en tant que nouveau moyen plus efficace pour garantir la protection des travailleurs. Pour y parvenir, il faut enregistrer des progrès probants à chaque étape de la mise en œuvre.

Depuis le mois d'avril 2007, l'industrie cimentière avance avec détermination. Le premier rapport complet devra être achevé pour mai 2008 à l'aide d'un logiciel spécial fourni par la plate-forme NEPSI (plate-forme de négociation multisectorielle sur la silice cristalline).

Directive Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution

En 2007, CEMBUREAU a participé activement à la révision de la directive PRIP (prévention et réduction intégrées de la pollution - 1996/61/CE), qui règlemente les émissions rejetées dans l'air, l'eau et la terre par les sites industriels. CEMBUREAU a fait en sorte que la position de l'industrie cimentière soit entendue, en participant au Groupe consultatif sur la directive PRIP, en organisant des réunions avec la Commission européenne et en collaborant avec différentes alliances, notamment l'Alliance des industries grandes consommatrices d'énergie et BUSINESSEUROPE. La principale stratégie d'argumentation de CEMBUREAU a consisté à s'opposer à l'échange de quotas de NO_x et de SO_x, tout en défendant le concept de valeurs limites d'émission (VLE) basées sur les niveaux d'émission associés aux meilleures techniques disponibles (NEA-MTD), ainsi que la flexibilité dans la mise en œuvre. CEMBUREAU a également répondu à une consultation lancée par la Commission européenne sur l'internet, en réitérant son avis selon lequel les meilleures techniques disponibles (MTD) doivent rester le principal instrument politique pour réglementer les émissions industrielles. En décembre, la Commission européenne a publié sa proposition de directive relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution). CEMBUREAU s'est réjoui de constater qu'à l'époque, il n'y avait aucune intention d'inclure l'échange de quotas de NO_x et de SO_x. Cependant, même si le document prévoit des dérogations à la règle générale qui précise que les VLE ne doivent pas dépasser les NEA-MTD, des inquiétudes subsistent étant donné la restriction de flexibilité introduite en ce qui concerne les niveaux associés aux MTD.

Directive sur l'incinération des déchets

CEMBUREAU a pris part à la consultation relative à la révision de la directive sur l'incinération des déchets (2000/76/CE), une des sept directives existantes en matière d'émissions industrielles que la Commission a l'intention de refondre¹ en vertu de sa proposition de directive sur les émissions industrielles. En plus d'avoir assisté à la consultation des parties prenantes qui s'est déroulée en mars 2007, CEMBUREAU a contribué à une étude commandée par la Commission européenne, intitulée « Évaluation de la mise en œuvre et de l'évolution possible de la législation communautaire sur le contrôle de l'incinération et de la co-incinération des déchets ». Tant l'étude que la consultation des parties prenantes ont été réalisées par Ökopol (Institut des stratégies environnementales). La Commission a adopté sa proposition de directive sur les émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) en décembre 2007. Jusqu'à présent, cette proposition ne vise pas à modifier de façon substantielle la directive relative à l'incinération des déchets.

REACH

L'année 2007 a été très animée sur le front du règlement REACH. S'agissant de la révision de l'annexe V, CEMBUREAU s'est attaché à faire en sorte que le clinker de ciment continue à bénéficier d'une exemption d'enregistrement.

À l'échelon européen, il a notamment entretenu des contacts réguliers avec des représentants de la Commission et des Députés européens, tout en collaborant avec l'Alliance REACH. Les Membres de CEMBUREAU ont également maintenu des relations étroites avec les autorités nationales. La révision de l'annexe V devrait s'achever vers la mi-2008.

En outre, CEMBUREAU a fourni à l'industrie cimentière les outils nécessaires pour se préparer à la mise en œuvre du règlement REACH, notamment un **manuel REACH** intitulé « *Implementation of REACH in the Cement Industry* » (« Mise en œuvre du règlement REACH dans l'industrie du ciment »), rédigé par CEMBUREAU et finalisé au début de l'année 2007. Ce manuel est un document de travail et l'intention est de l'actualiser régulièrement au moyen des dernières informations en date. L'Association a également rencontré le CONCAWE (Conservation de la pureté de l'air et de l'eau en Europe - Organisation européenne des compagnies pétrolières pour la protection de l'environnement et de la santé) pour établir une coopération concernant l'enregistrement du coke de pétrole dans le cadre du règlement REACH. De plus, avec l'appui des partenaires de l'Alliance REACH et le soutien technique d'ecra (Académie européenne de recherche de ciment), CEMBUREAU a suivi la rédaction des documents d'orientation technique REACH (projets de mise en œuvre de REACH).

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques mis au point par les Nations unies

Épaulé par des experts de l'industrie cimentière, CEMBUREAU a mené diverses actions suite à la proposition de règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des préparations chimiques, qui mettrait en œuvre le SGH (système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques mis au point par les Nations unies) en Europe. Ces actions comprennent l'élaboration d'une proposition pour la classification du ciment dans le cadre du SGH, ainsi que l'évaluation du projet de SGH et des prescriptions spéciales d'emballage qui imposeraient d'emballer tout ciment vendu au grand public dans des conteneurs équipés de fermetures de sécurité pour enfants et d'étiquettes d'avertissement tactile. CEMBUREAU a entamé un dialogue avec Eurosac (Fédération européenne des fabricants de sacs en papier à grande contenance) en vue de déterminer comment il serait possible de se conformer aux exigences imposant des fermetures de sécurité pour enfants. CEMBUREAU a également collaboré avec Eurométaux (Association européenne des métaux) concernant certains aspects du projet de SGH et le suivi du document d'orientation technique pour la mise en œuvre du SGH, dont la rédaction a été confiée au Bureau européen des substances chimiques et à la Commission européenne. CEMBUREAU continue, en outre, à suivre l'évolution de la situation au niveau du Conseil et du Parlement européen. L'adoption de la proposition devrait intervenir en 2008.

¹ La refonte des textes législatifs désigne l'adoption, lors d'une nouvelle modification apportée à un acte de base, d'un acte juridique nouveau qui, en intégrant cette nouvelle modification dans l'acte de base, abroge ce dernier. Contrairement à la codification, elle suppose des modifications de fond. Elle permet également de donner une vue d'ensemble sur un domaine législatif.

Directive-cadre sur les déchets

Le travail s'est poursuivi à l'échelle de l'Union européenne pour réviser la directive-cadre sur les déchets (2006/12/CE), qui couvre toutes les facettes de la gestion des déchets. Vu l'importance de cette question, CEMBUREAU s'est montré très actif au cours de la première lecture, début 2007 ; il a, en effet, suggéré des propositions de modification, entretenu des contacts réguliers avec des membres du Conseil et du Parlement européen et s'est concerté avec d'autres secteurs, en particulier avec Euopro (Association européenne du co-traitement) et Eurofer (Confédération européenne des industries du fer et de l'acier). Les principaux points traités par CEMBUREAU dans le contexte de cette révision portent sur la définition de la valorisation, les critères de fin de vie des déchets, la définition des produits dérivés, la formule de l'efficacité énergétique et les seuils appliqués aux incinérateurs de déchets spécialisés. Le rapport de la première lecture adopté par le Parlement en février 2007 était acceptable pour l'industrie cimentière. La position commune du Conseil européen (publiée en décembre 2007) a globalement laissé entrevoir une issue favorable également. La deuxième lecture a commencé début 2008 et la révision pourrait s'achever dans le courant de cette année si le Conseil et le Parlement européen obtiennent un accord sur les objectifs de prévention et de recyclage et, lié à cela, la possibilité de classer certains incinérateurs de déchets spécialisés très performants en tant qu'usines de valorisation.

Approche sectorielle

En 2007, CEMBUREAU a coopéré étroitement avec la CSI (Initiative ciment pour le développement durable, sous l'égide du Conseil mondial des affaires pour le développement durable) à propos de la conception d'un modèle d'approche sectorielle menée par la CSI. Par ailleurs, CEMBUREAU réalise actuellement une étude qui examine les liens de la révision du système communautaire d'échange de quotas d'émissions avec d'autres systèmes moyennant des accords bilatéraux ou un accord international encore à conclure. CEMBUREAU est également resté en relation avec d'autres associations du ciment à l'extérieur de l'Europe, notamment la CIF (Fédération de l'industrie cimentière australienne), la CCAA (Ciment, béton & granulats Australie), la JCA (Association japonaise du ciment), la PCA (Association du ciment Portland) et la FICEM (Fédération interaméricaine du ciment).

Révision du document BREF

La mobilisation des efforts s'est maintenue autour de la révision du document BREF applicable au ciment et à la chaux (document de référence en matière de meilleures techniques disponibles). CEMBUREAU a assisté à la réunion du GTT (Groupe de travail technique) qui s'est tenue à Séville au début de l'année 2007 et dont le but était de s'accorder sur les données à utiliser et les informations supplémentaires à ajouter dans le document BREF. CEMBUREAU a ensuite formulé ses commentaires quant au projet des quatre premiers chapitres du document BREF, qui fournissent des informations générales sur l'industrie cimentière, les techniques et les procédés appliqués dans la fabrication du ciment, les niveaux actuels de consommation et d'émission, ainsi que les outils à envisager pour déterminer les MTD (meilleures techniques disponibles). De plus, CEMBUREAU assure la liaison avec le BEPRIP (Bureau européen pour la prévention et la

réduction intégrées de la pollution). Le chapitre 5, qui porte sur la définition des niveaux d'émission associés aux MTD, devrait être prêt en mai 2008. L'adoption du document complet est programmée pour 2009.

Directive-cadre sur la qualité de l'air

CEMBUREAU a suivi avec attention l'évolution de la directive-cadre sur la qualité de l'air à l'échelle communautaire. Fin 2007, les institutions de l'UE sont parvenues à un accord en deuxième lecture, y compris concernant l'introduction des premières valeurs limites contraignantes pour les matières particulaires $PM_{2,5}$, c'est-à-dire de 25 microgrammes par mètre cube ($25\mu g/m^3$) d'ici 2015 (ou 2010, où il le sera possible).

Fiche harmonisée de données de sécurité et étiquette d'avertissement volontaire pour le ciment

Conscient du fait qu'il est primordial de bien faire comprendre les propriétés dangereuses du ciment et du clinker, mais aussi de fournir aux clients des informations exactes, CEMBUREAU a élaboré une fiche harmonisée des données de sécurité (FHDS) et s'est penché sur la classification et l'étiquetage du ciment et du clinker. Ayant été approuvé, le modèle de lignes directrices pour la FDS du ciment est progressivement mis en place dans les pays Membres de CEMBUREAU, tandis que le modèle de FDS du clinker devrait être adopté au cours de 2008. En outre, l'Association s'est penchée sur la conception d'une étiquette volontaire qui contiendrait un avertissement à destination à la fois des utilisateurs professionnels et non professionnels au sujet des dangers potentiels lors de l'utilisation du ciment et qui fournirait des informations quant aux précautions à prendre pour éviter les accidents. Cette étiquette a été avalidée à la fin de l'année 2007.

Étude d'ensemble des risques sanitaires

L'étude d'ensemble des risques sanitaires (CHRS pour *Comprehensive Health Risk Study*), lancée en 2005, s'est prolongée en 2007. L'enquête actualisée de la littérature sur ce thème est terminée, tout comme les mesures de l'exposition dans l'industrie de la construction. L'examen toxicologique a également progressé et se poursuivra tout au long de l'année 2008, des rapports scientifiques étant susceptibles d'être publiés durant l'année. Des avancées ont aussi été enregistrées du côté de l'étude prospective européenne de surveillance de la fonction pulmonaire.

Normes des produits

CEMBUREAU a continué à parfaire les normes des produits tout au long de l'année. Le Comité technique du CEN en charge de la normalisation du ciment (CEN/CT 51) a tenu sa réunion annuelle au mois d'octobre et les débats se sont articulés autour de la révision des normes EN 197-1 et -2 (norme européenne harmonisée du ciment). Le CT 51 s'est également penché sur la procédure de normalisation du ciment sursulfaté et du ciment résistant aux sulfates, ainsi que sur une proposition de l'IBN (Institut belge de normalisation) relative à la normalisation d'un ciment spécial et sur les substances dangereuses (CEN/CT 351).

Révision de la directive sur les produits de construction

Fin 2007, l'on a appris que la Commission européenne présenterait sa proposition de révision de la directive communautaire sur les produits de construction (89/106/CE) dans le courant du premier trimestre 2008. Ladite proposition implique le remplacement de la directive par un règlement et pourrait potentiellement avoir des répercussions importantes sur un système qui s'est avéré efficace pour l'industrie cimentière. Conscient de ce fait, CEMBUREAU a participé à plusieurs réunions avec les acteurs concernés ainsi qu'à des études connexes. L'Association continuera à suivre avec attention l'évolution de cette question en 2008.

Convention de Bâle

En vertu de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, CEMBUREAU a contribué à deux projets de documents d'orientation technique, à savoir les documents « Gestion écologiquement rationnelle des déchets du mercure » et « Pneus usagés ». Les commentaires étaient limités à propos des déchets du mercure. Des travaux plus approfondis ont toutefois été nécessaires s'agissant du document d'orientation technique consacré aux pneus usagés, en raison de la position négative prise par une partie à la Convention concernant le co-traitement des pneus usagés par l'industrie cimentière. CEMBUREAU a dès lors désigné un représentant pour siéger au sein du GTI (Groupe de travail intersessions).

MARCHÉS ET PRODUITS

Construction durable

L'année 2007 a marqué le début des activités de CEMBUREAU en matière de construction durable, l'objectif étant de mettre en évidence la contribution positive du ciment et du béton dans ce domaine. Dans cette perspective, CEMBUREAU a organisé un atelier destiné à permettre l'échange de différents points de vue et expériences, afin de définir une série d'actions à entreprendre dans les années à venir dans les domaines suivants : changement climatique, efficacité des ressources, santé et sécurité, communication, normes, codes et guides, tous ces thèmes ayant été intégrés dans le plan d'action stratégique à long terme (feuille de route 2008-2010). Dans le cadre du plan de mise en œuvre à court terme pour 2007-2008, CEMBUREAU a contribué à la brochure de BUSINESSEUROPE intitulée « *Energy efficiency: reconciling economic growth and climate protection* » (« Efficacité énergétique : réconcilier la croissance économique et la protection du climat »). L'Association a également réagi au livre vert de la Commission européenne « Adaptation au changement climatique » et a l'intention de publier en 2008 une brochure qui mettra en exergue les avantages du ciment et du béton à cet égard. CEMBUREAU collabore étroitement avec la Plate-forme européenne du béton à ce sujet.

Déclaration environnementale produit des ciments en Europe

CEMBUREAU, en collaboration avec l'ecra (Académie européenne de recherche sur le ciment), a mené diverses actions en rapport avec la Déclaration environnementale produit (EPD) des ciments en Europe, laquelle devrait être

publiée en 2008. Destinée à un usage interentreprises (B₂B), la Déclaration EPD vise à fournir des éléments mesurables et vérifiables pour l'évaluation environnementale des ouvrages de construction. La collecte de données ACV (analyse du cycle de vie) a eu lieu dans 14 entreprises (implantées dans 10 pays représentatifs), les informations recueillies ayant été incorporées dans le rapport ACV produit par l'ecra. En octobre, CEMBUREAU a également finalisé le Guide du producteur (qui contient des lignes directrices concernant l'élaboration d'une Déclaration EPD pour les ciments), qui a été suivi en novembre par le Livre vert 2007 qui présente un format ICV (inventaire du cycle de vie) pour le ciment. Dans le futur, CEMBUREAU s'est notamment engagé à fournir des données ICV relatives à l'industrie européenne du ciment, afin d'alimenter le système ELCD (système européen de données de référence sur le cycle de vie) de la plate-forme européenne sur l'ACV de la Commission européenne.

Sécurité au feu du béton

Soucieux de promouvoir les propriétés de résistance au feu du béton, mais aussi de démontrer ses avantages sociaux, notamment en termes de protection des vies humaines, des biens et de l'environnement, CEMBUREAU a défini et accompli plusieurs actions dans ce domaine en 2007. Grâce à la collaboration avec la Plate-forme européenne du béton (PEB), une des principales réussites de l'année 2007 a été la publication d'une brochure européenne intitulée « *Comprehensive fire protection and safety with concrete* » (« Protection et sécurité du béton contre le feu »). Cette brochure, qui s'adresse surtout aux prescripteurs, aux régulateurs et aux services de protection contre les incendies, a également été adaptée à des fins d'usage national dans de nombreux pays. L'autre principal outil conçu avec le concours de la PEB a été la version anglaise du guide édité par FEBELCEM intitulé « Sécurité incendie et les constructions en béton ». Parmi les futures actions conjointes prévues, l'on peut citer un projet lié à la résistance au feu qui vise à défendre le béton dans le domaine de l'ingénierie en sécurité incendie (ISI) – des accords de conseil ayant été conclus entre la PEB (dont CEMBUREAU est membre), l'ecra et le CERIB (Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton) – et à mettre en lumière les atouts positifs du béton au regard des Eurocodes structurels relatifs à la résistance au feu.

Utilisations finales du ciment

Suite au feu vert donné par la Commission européenne, CEMBUREAU a ordonné en 2007 la conception d'un outil logiciel destiné à établir un modèle sur les utilisations finales du ciment. Ce modèle, qui sert à collecter des données harmonisées sur l'utilisation du ciment dans des applications en béton au sein des secteurs du bâtiment et du génie civil, sera exploité à des fins de marketing à l'échelon national. Il devrait être terminé en 2008.

Performance énergétique des bâtiments

En 2007, CEMBUREAU s'est également attaché à faire connaître les avantages de la masse thermique des bâtiments en béton, dans le contexte de la directive relative à la performance énergétique des bâtiments. Les efforts déployés avec l'aide de la Plate-forme européenne du béton (PEB) ont abouti à la publication, en avril 2007, d'une brochure européenne intitulée « *Concrete for energy efficient buildings – the benefits of thermal mass* » (« Le béton pour des bâtiments économes en énergie : les

avantages de la masse thermique »). Des progrès ont également été enregistrés en ce qui concerne la mise à jour d'une compilation d'études de cas sur les bâtiments qui utilisent le béton comme masse thermique, ainsi que du côté de la rédaction de lignes directrices sur les meilleures pratiques pour la réduction du CO₂ dans les bâtiments et les infrastructures (ces deux documents étant attendus en 2008).

Eurocodes

Dans le but de promouvoir l'utilisation des Eurocodes structurels en Europe, CEMBUREAU a achevé la version européenne de l'Eurocode 2 concis et les huit « dépliants explicatifs ». L'Eurocode 2 concis couvre 80 % des pratiques de construction usuelles, tandis que les dépliants présentent l'avantage d'être facilement adaptables à l'échelon national au moyen des paramètres déterminés nationalement (PDN) et des pratiques nationales de construction. CEMBUREAU a également œuvré à la rédaction de commentaires et d'exemples concrets relatifs à l'Eurocode 2, dont la publication est prévue en 2008.

Outil EcoConcrete

S'agissant de l'outil EcoConcrete, deux nouvelles licences ont été délivrées en 2007, en faveur de la France et de la Roumanie, ce qui porte le nombre total à 123 licences, réparties dans 22 pays européens.

CT 350 « Construction durable » du CEN

CEMBUREAU a continué, grâce à son statut de liaison, à participer activement aux travaux du CT 350 du CEN. Épaulé par la PEB, le CEPMC (Conseil européen des producteurs de matériaux de construction) et les membres respectifs au niveau national, CEMBUREAU a obtenu le rejet du document-cadre (WI 350001) qui a été soumis en avril-juin 2007 au vote des groupes miroirs nationaux du CT 350 du CEN. En conséquence, le CEN a accepté en novembre 2007 d'élargir le champ d'application du document-cadre afin de couvrir tous les trois aspects de la construction durable (résolutions 60 à 68) et d'obtenir l'évaluation intégrée de la performance des bâtiments, garantissant ainsi la prise en compte des dimensions sociales et économiques sur une période de temps adéquate.

La section « Priorités de CEMBUREAU » présente uniquement les domaines clés dans lesquels l'Association s'est montrée active en 2007. L'Association a œuvré sur de nombreux autres fronts tout au long de l'année.

Il convient également de noter que les Membres et les représentants des cimenteries qui composent les Groupes de travail de CEMBUREAU jouent un rôle précieux dans la réussite de CEMBUREAU et de ses actions. Nous tenons dès lors à leur exprimer nos remerciements.

Pour de plus amples informations sur des enjeux précis gérés par CEMBUREAU, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante : aj.johnson@cembureau.eu



UNITÉ INTELLIGENCE DE CEMBUREAU

L'un des principaux succès à mettre à l'actif de l'Unité Intelligence de CEMBUREAU en 2007 a été la refonte du réseau *CINDI* (réseau international de documentation et d'information de CEMBUREAU), qui a permis d'offrir aux Membres un extranet plus convivial. Reposant sur l'arborescence classique de l'Explorateur Windows, le système a été amélioré en insérant de nouvelles fonctionnalités comme le Triangle rouge, qui indique clairement les mises à jour et les nouveautés qui ont été publiées sur l'extranet depuis la dernière visite de l'utilisateur. Le moteur de recherche et le convertisseur PDF affichent désormais également en surbrillance le mot

d'une requête dans le texte d'un document. En outre, les utilisateurs ont la possibilité de définir les paramètres de notification sur chaque partie de l'extranet qui les intéresse, ainsi que la fréquence à laquelle ils souhaitent être notifiés.

Par ailleurs, l'Unité Intelligence continue à apporter un soutien précieux à CEMBUREAU en garantissant un accès rapide à des informations clés et à des analyses très utiles. En suivant attentivement les processus d'élaboration des politiques et des législations de l'UE, l'Unité Intelligence est en mesure de fournir à l'Association les bonnes informations au bon moment.



CEM • PROSPECTS

L'édition 2007 de la Conférence CEM • PROSPECTS consacrée aux marchés de l'énergie s'est déroulée à Lisbonne les 1er et 2 octobre 2007 et a rassemblé 122 participants issus de 23 pays. Cette Conférence fut l'occasion de se pencher sur l'évolution récente des marchés du charbon vapeur et du coke de pétrole, du fret et des combustibles de substitution.

En ce qui concerne le charbon vapeur, l'offre a été relativement équilibrée par rapport à la demande sur le marché européen du charbon vapeur, tandis qu'en Asie le marché était assez étriqué. Le marché du coke de pétrole

est plus difficile à prédire, le cours C&F Méditerranée étant pratiquement aligné sur le prix du charbon. Les participants à la Conférence ont également été informés de l'état du marché du fret en 2007. Ce marché a atteint des records historiques, mais l'évolution jusqu'en 2010 (lorsque davantage de navires sortiront des chantiers navals mondiaux) dépendra entièrement du comportement des économies asiatiques, surtout de la Chine mais également de l'Inde.

La section suivante donne de plus amples informations sur les marchés de l'énergie.

LES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE EN 2007-2008

Étant donné l'augmentation abrupte du prix des combustibles, y compris du fret et de l'électricité, à la fin de l'année 2007, l'énergie a représenté 80 % des coûts variables des cimenteries européennes. Les perspectives pour les années à venir sont identiques : tous les types de combustibles afficheront des cours très élevés.

Le marché du charbon a quitté, en septembre 2003, sa fourchette de cotation qui se situait depuis une vingtaine d'années autour des 36 USD FOB Afrique du Sud pour atteindre un record en juillet 2004 à 72 USD FOB. Après trois années d'une nouvelle cotation allant de 36 USD à 72 USD, le cours du charbon a enregistré de nouveaux records en octobre 2007 en raison de la demande frénétique en Asie et a depuis atteint un nouveau plafond de 120 USD FOB Afrique du Sud. Le fret étant dopé par la demande chinoise en minerai de fer et en charbon à coke, le cours C&F Europe du charbon s'est élevé à 150 USD à la fin de l'année 2007 et a encore grimpé début 2008.

Les nouvelles hausses annoncées des importations de charbon en Inde et le fait que la Chine soit devenue un importateur net soutiendront le cours du charbon dans les prochaines années. L'analyse technique indique que le cours FOB Afrique du Sud peut monter à 144 USD, ce qui correspond à un cours C&F Europe de 200 USD.

Les centrales électriques européennes prétendent que le charbon peut atteindre de tels niveaux et tout de même rester compétitif par rapport au cours du gaz naturel qui, à son tour, est en corrélation avec celui du pétrole brut.

Le marché du coke de pétrole à forte teneur en soufre est resté aligné sur le cours du charbon durant le premier semestre 2007, aux alentours de 60 USD FOB Golfe américain pour le coke de pétrole contenant 4 % de soufre.

Toutefois, le cours du coke de pétrole ne s'est que très légèrement consolidé et, fin 2007, il était nettement inférieur au cours du charbon, à 125 USD C&F ports européens, soit 35 % en dessous du cours du charbon par teneur calorifique. En conséquence, les cimenteries qui sont passées du coke de pétrole au charbon en 2007 sont revenues en masse au coke de pétrole fin 2007, début 2008.

L'offre limitée de coke de pétrole contenant 4 % de soufre constitue un problème majeur pour l'industrie cimentière, tandis que le coke de pétrole qui présente une teneur en soufre de 6,5 % reste assez équilibré. La production actuelle de coke de pétrole contenant 4 % de soufre n'est pas suffisante pour satisfaire la demande vis-à-vis de ce combustible. En outre, vu le prix record du charbon à coke, l'industrie de l'acier augmente actuellement son utilisation du coke de pétrole contenant 4 % de soufre.

L'incertitude qui règne au Venezuela représente une autre préoccupation importante, étant donné la baisse de production prévue à terme, consécutive à un manque de maintenance.

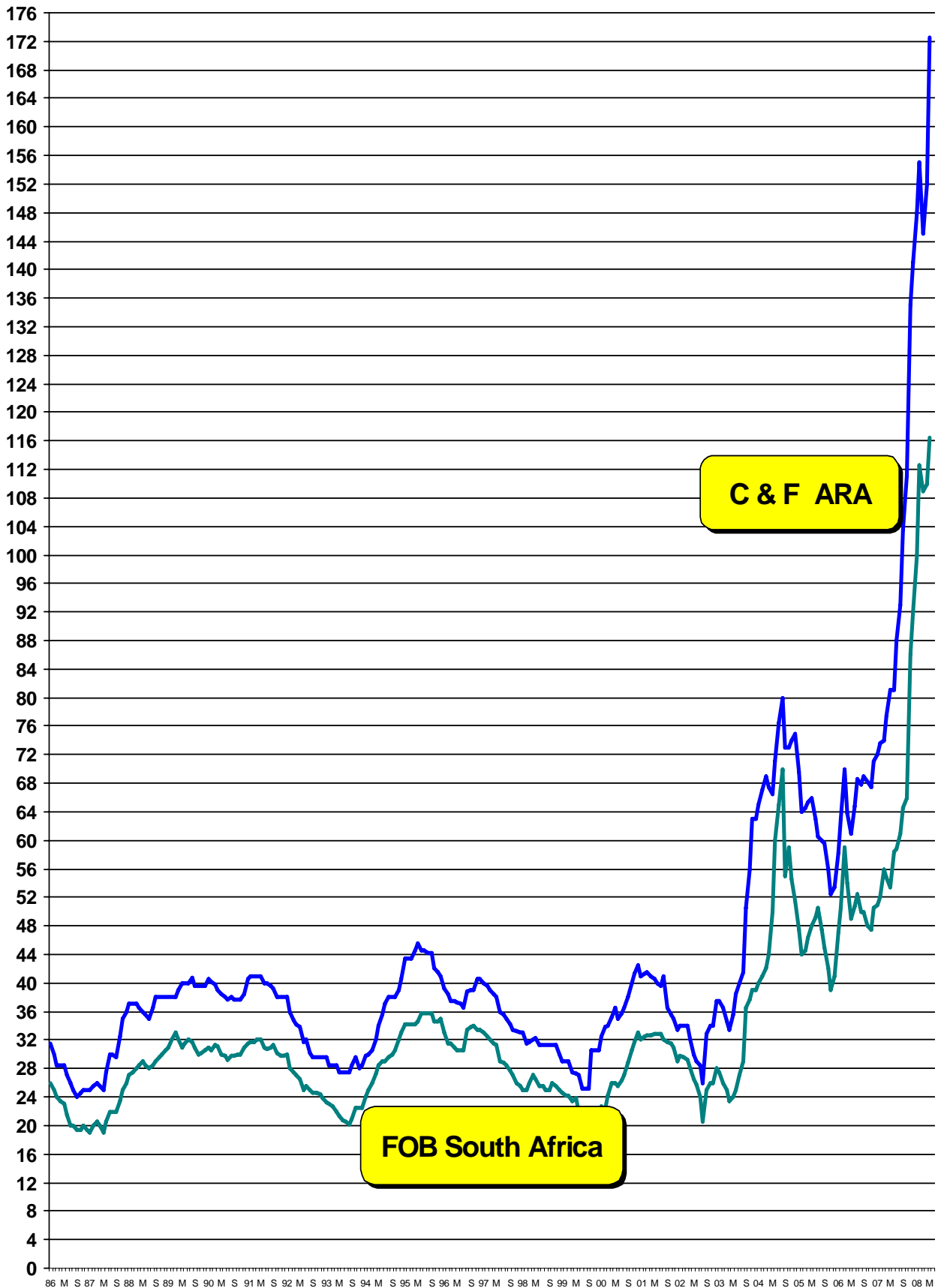
Jusqu'en 2013, les nouvelles unités de cokéfaction ne produiront pratiquement que du coke de pétrole qui présentera une teneur en soufre élevée (coke de pétrole contenant 6 % à 7 % de soufre). Cette situation pose un problème pour toutes les entreprises qui s'alimentent en coke de pétrole contenant 4 % de soufre.

Les prix record de tous les combustibles atteints en 2007 et les perspectives de maintien des cours élevés dans les prochaines années rendent impératif le recours aux combustibles de substitution dans l'industrie du ciment.

LE MARCHÉ DU CHARBON VAPEUR - AFRIQUE DU SUD

Janvier 1986 - fin mai 2008

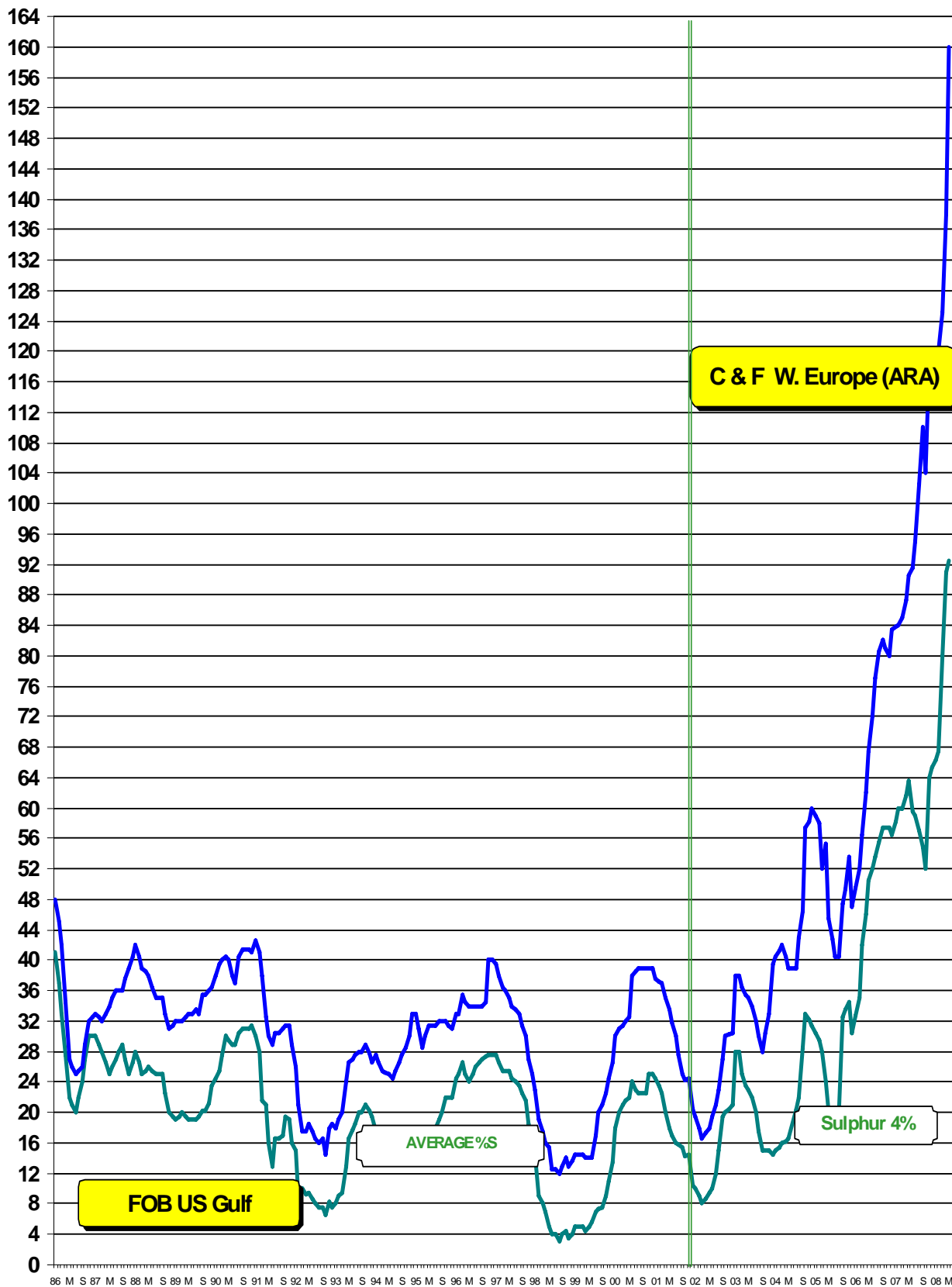
US\$/t



MARCHÉ DU COKE DE PÉTROLE

Janvier 1986 - fin mai 2008

US\$/t



ACTIVITÉS INTERNES DE CEMBUREAU

La section suivante donne un bref aperçu des activités internes de CEMBUREAU en 2007.

NOUVEAUX MEMBRES

Étant Membre associé de CEMBUREAU depuis le 1^{er} juillet 2003, la **Roumanie**, représentée par la CIROM – l'Organisation des employeurs de l'industrie du ciment et des autres produits minéraux de la construction – a été accueillie en tant que Membre à part entière de CEMBUREAU lors de l'Assemblée générale de 2007.

À cette occasion, la **Bulgarie**, représentée par la BACI – l'Association bulgare de l'industrie cimentière – a soumis sa demande pour adhérer à CEMBUREAU et, conformément aux règles d'adhésion à CEMBUREAU, est également devenue Membre à part entière de CEMBUREAU en 2007.

En 2007, la Lituanie a initié des contacts et exprimé sa volonté de rejoindre la liste des Membres à part entière de CEMBUREAU.

CONTACTS AVEC LES MEMBRES

En 2007, la **Pologne** a célébré le **150^e anniversaire de la production de ciment Portland**. CEMBUREAU a assisté à un séminaire organisé à Varsovie pour fêter l'occasion. Les 150 délégués représentaient entre-autre le ministère de l'environnement, le ministère de l'économie, ainsi que les pouvoirs locaux.

TÇMA (Association turque des producteurs de ciment) a également célébré son **50^e anniversaire** en 2007. CEMBUREAU a été invité à prendre la parole lors du 3^e Symposium international – Durabilité du ciment et du béton – organisé par TÇMA au mois de mai et a prononcé un exposé sur le thème « Co-traitement des déchets dans l'industrie cimentière ».

AFFAIRES PUBLIQUES DE CEMBUREAU

Les deux organes chargés des « Affaires publiques » de CEMBUREAU ont été très productifs tout au long de l'année 2007. À bien des égards, tant le **GPM** (Groupe plénier des Membres) que le **GCS** (Groupe consultatif supérieur) ont apporté une aide très précieuse dans le contexte de la défense des intérêts de CEMBUREAU et de son travail de mise en œuvre à l'échelon national.

Outre les contacts réguliers sur certains sujets spécifiques, le GPM s'est réuni deux fois en 2007. La première réunion (session de travail du GPM) s'est déroulée à Bruxelles au printemps et sa réunion annuelle a eu lieu à Istanbul en septembre. À nouveau, ces réunions se sont révélées capitales pour coordonner et mettre en œuvre les actions de CEMBUREAU et de ses Membres. L'assistance aux réunions du GPM s'est améliorée en 2007, même si elle était loin d'être optimale. La participation à ces réunions doit encore s'améliorer.

Le GCS, qui se compose de professionnels des affaires publiques qui se consacrent entièrement à la défense des intérêts d'associations et d'entreprises, a surtout fonctionné par conférences téléphoniques et courriers électroniques. En 2007, la mission du GCS a été élargie dans les domaines de la communication interne et externe.


CONTACTS AVEC LES AUTRES ASSOCIATIONS DU CIMENT

En plus de ses contacts quotidiens avec les Membres et une **visite du Président chez BDZ/VDZ (Association de l'industrie cimentière allemande) à Berlin en décembre 2007**, CEMBUREAU a continué à tisser un réseau mondial d'influence politique dans l'industrie du ciment, grâce à ses liens avec la **CIF (Fédération de l'industrie cimentière australienne)**, la **CCAA (Ciment, béton & granulats en Australie)**, la **JCA (Association japonaise du ciment)**, la **FICEM (Fédération interaméricaine du ciment)**, la **PCA (Association du ciment Portland)** et la **CAC (Association Canadienne du Ciment)**.

CEMBUREAU a participé au forum des Associations du ciment organisé à Montréal en juillet par la CAC. Il s'agissait du premier rassemblement du genre organisé en marge du 12^e Congrès international sur la chimie du ciment (CICC 2007). Il a donné lieu à un échange précieux d'expériences et d'informations, particulièrement en matière de construction durable, de santé et de sécurité.

Comme à l'habitude, CEMBUREAU a assisté à l'Assemblée générale de la **FICEM** qui s'est tenue le 18 octobre 2007 au Brésil. À cette occasion, un projet a vu le jour pour recueillir des données significatives sur le CO₂ et le changement climatique du point de vue de l'Amérique latine, afin de produire un rapport qui alimentera les travaux du Groupe de projet de CEMBUREAU en charge de la liaison¹. La visite chez **PCA** en octobre 2007 a permis d'évoquer la question de la fuite de carbone avec la PCA, un sujet à propos duquel il est essentiel de parler d'une même voix pour défendre la position de l'industrie cimentière au sein de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). La coopération concernant le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) – plus précisément le programme Mercure relatif aux émissions de mercure – a également fait l'objet d'une discussion. Cette réunion fut aussi l'occasion de rencontrer les nouveaux Président et Directeur général de la PCA, M. Brian McCarthy et M. Charlie Sunderland.

¹ Liaison : projet de directive visant à relier les instruments basés sur des projets du Protocole de Kyoto, de la Mise en œuvre conjointe (MOC) et du Mécanisme pour un développement propre (MDP), au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union européenne (UE-ETS), afin de permettre à des entreprises d'utiliser les crédits d'émission des instruments de Kyoto pour se conformer aux exigences du système ETS de l'UE.



C'est avec une immense tristesse que CEMBUREAU a appris le décès de M. John P. Gleason qui, en tant que Président, a dirigé la PCA pendant de nombreuses années et est devenu un excellent ami de CEMBUREAU et de ses Membres. Nos pensées vont vers sa famille en ces moments extrêmement difficiles. (14 janvier 2008)

Le partenariat entre CEMBUREAU et le WBCSD-CSI (Conseil mondial des affaires pour le développement durable – Initiative ciment pour le développement durable) s'est renforcé en 2007 dans différents domaines comme les statistiques des accidents, les combustibles et les matières premières et surtout le changement climatique. La tâche a bien été répartie avec la CSI qui a pour mission d'élaborer une approche sectorielle dans l'industrie cimentière à l'échelle mondiale, tandis que CEMBUREAU gère l'enjeu du changement climatique sur la scène européenne, les deux organisations unissant également leurs efforts pour recueillir des données sur le CO₂ en Europe et dans le monde, conformément au protocole du WBCSD-CSI.

CEMBUREAU : ÉVOLUTION OPÉRATIONNELLE RESSOURCES HUMAINES

L'année 2007 a été importante pour le Secrétariat qui a connu une restructuration interne : les tâches administratives ont été redistribuées entre les membres du personnel existant de CEMBUREAU. Trois postes rapportant directement au Directeur général ont dès lors été créés : responsable corporate & ressources humaines, responsable financier et responsable logistique & gestionnaire immeuble.

En raison du large éventail d'enjeux traités par CEMBUREAU, il est primordial que le Secrétariat dispose de tous les moyens nécessaires au bon déroulement de sa mission. À la suite de la restructuration, différents départements ont été renforcés pour répondre aux besoins de l'Association: les départements « Communication », « Statistiques et données industrielles » et « Département technique » ont, en effet, accueilli respectivement un responsable de la communication, un économiste et une secrétaire. Le département technique a également nommé un nouveau « Responsable des priorités » au début de l'année 2008.

Début 2008, l'économiste a pris la direction du service « Économie et statistiques ».

Les lecteurs sont invités à consulter l'organigramme du « Secrétariat de CEMBUREAU » à la page 30.

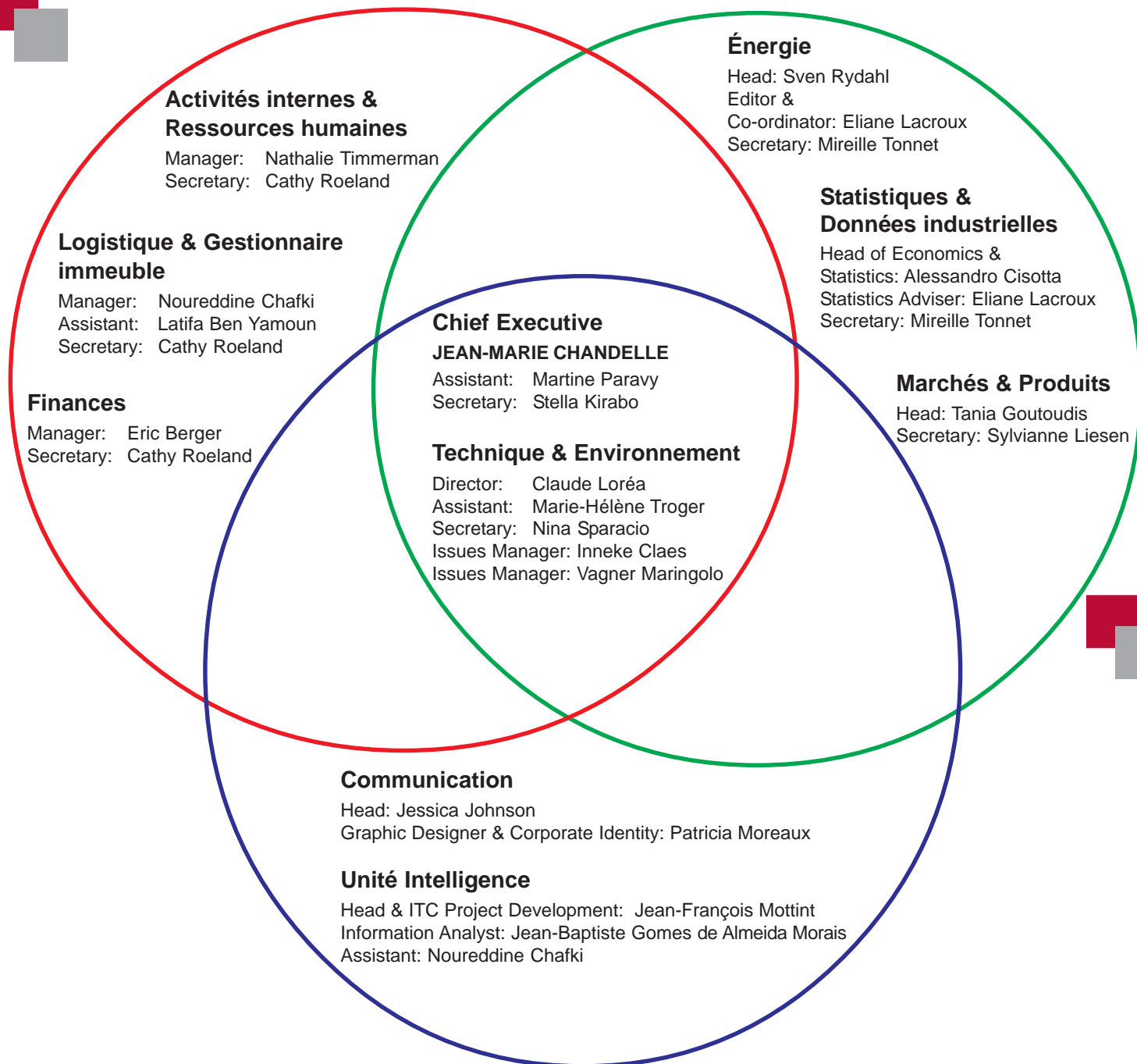
BÂTIMENT

Les bureaux de CEMBUREAU ont subi des transformations, les derniers travaux s'étant achevés au cours du premier trimestre 2008. Subventionnés au moyen du Fonds de financement de CEMBUREAU, ces travaux répondaient à un double raisonnement : il s'agissait à la fois de maintenir la valeur du bâtiment tout en augmentant la part des Membres.

L'ensemble du financement s'effectue dans le strict respect du budget et les travaux supplémentaires au niveau du bureau d'accueil, qui n'avaient pas été planifiés dans le budget d'origine, ne causeront aucun dépassement budgétaire.

À l'issue des travaux, la valeur du bâtiment sera réévaluée. L'on a choisi des procédés de nature à améliorer l'efficacité énergétique dans la mesure du possible.

SECRÉTARIAT DE CEMBUREAU





ORGANISATION



DE

CEMBUREAU

AU

30 AVRIL 2008

ORGANISATION DE CEMBUREAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président de CEMBUREAU		P. Vanfrachem
Vice-Président de CEMBUREAU		J.-P. Méric
	Membres à part entière	Suppléants permanents
Allemagne	A. Kern	G. Hirth
Autriche	T. Spannagl	
Belgique	B.-H. Koch	A. Jacquemart
Bulgarie	A. Chakmakov	T. Kostov
Danemark	M. Ciliberto	J. Norup
Espagne	M. Melgar y Oliver	J. Martin-Saint-Léon
Estonie	T. Aura	
Finlande	E. Laatio	K.-E. Nyman
France	B. Carré	B. Küng
Grèce	E.J. Paniaras	J.-C. Blatz
Hongrie	R. Skene	J. Szarkándi
Irlande	A. Manifold	H. Morris
Italie	A. Zillo Monte Xillo	G. Ghinaglia
Lettonie	I. Madridejos	R. Kuhn
Luxembourg	J.-P. Proth	W. Bauer
Norvège	G. Syvertsen	P. Brevik
Pays-Bas	D. Gauthier	
Pologne	A. Balcerek	L. Callebat
Portugal	C. Coelho Alves	L.F. Sequeira Martins
République tchèque	J. Hrozek	J. Chmela
Roumanie	M. Rohan	P. Questiaux
Royaume-Uni	E. Pekenç	G. Galindo
Slovénie	J. Funda	A. Peternel
Suède	F. Winberg	J. Gånge
Suisse	U. Sandmeier	K. Wenger
Turquie	A. Ignebekçili	M. Güclü
Membres Ex Officio	L.F. Sequeira Martins J.-M. Chandelle C. Loréa	Président du Comité de Liaison Directeur Général Directeur Technique

COMITÉ DE LIAISON DES INDUSTRIES CIMENTIÈRES DE L'UE

Président	L.F. Sequeira Martins	
Vice-Président	A.M. O'Loghlen	
	Membres à part entière	Suppléants permanents
Allemagne	G. Hirth	A. Kern
Autriche	T. Spannagl	
Belgique	B.-H. Koch	A. Jacquemart
Danemark	M. Ciliberto	J. Norup
Espagne	J. Martin-Saint-Léon	M. Melgar y Oliver
Estonie	T. Aura	
Finlande	E. Laatio	K.-E. Nyman
France	B. Küng	B. Carré
Grèce	E.J. Paniaras	J.-C. Blatz
Hongrie	R. Skene	J. Szarkándi
Irlande	H. Morris	A. Manifold
Italie	M. Buzzi	
Lettonie	I. Madrdejós	R. Kuhn
Luxembourg	J.-P. Proth	W. Bauer
Pays-Bas	D. Gauthier	
Pologne	A. Balcerek	L. Callebat
Portugal	L.F. Sequeira Martins	C. Coelho Alves
République tchèque	J. Hrozek	J. Chmela
Roumanie	M. Rohan	P. Questiaux
Royaume-Uni	E. Pekenç	G. Galindo
Slovénie	J. Funda	A. Peternel
Suède	F. Winberg	J. Gånge
Membres Ex Officio	J.-M. Chandelle C. Loréa	Directeur Général Directeur Technique

COMITÉ DES RESSOURCES DE CEMBUREAU

	P. Vanfrachem	Président de CEMBUREAU
Allemagne	G. Hirth	Schwenk Zement KG
France	B. Küng	Holcim Ltd
Lettonie	I. Madrdejós	Cemex Trading Europe
Membres Ex Officio	J.-M. Chandelle E. Berger	Directeur Général Directeur Financier

COMITÉ PILOTE

Président J.-P. Méric Vice-Président de CEMBUREAU		
	Membres à part entière	
Allemagne	G. Hirth M. Schneider	
Belgique	B.-H. Koch W. van Loo	
Espagne	A. Josa J.C. López Agüí I. Madrideojos	
France	A. Capmas B. Küng V. Mages	
Irlande	C. A. Bannon	
Italie	G. Cinti S. Gardi	
Pays-Bas	D. Gauthier	
Portugal	C. Coelho Alves	
Suède	R. van der Meer	
Turquie	A. Ignebekçili	
Membres Ex Officio	P. Vanfrachem	Président de CEMBUREAU
	L.F. Sequeira Martins	Président du Comité de Liaison
	J.-P. Jacobs	Plate-forme européenne du béton
	O. Luneau	Initiative ciment pour le développement durable - <i>Observer</i>
	J.-M. Chandelle C. Loréa	Directeur Général Directeur Technique

GROUPE PLÉNIER DES MEMBRES

Allemagne	M. Schneider
Autriche	F. Friembichler
Belgique	J.-P. Jacobs
Bulgarie	V.B. Stariradev
Croatie	S. Zupanic
Danemark	M. Ciliberto
Espagne	A. Zaragoza Ramírez
Estonie	T. Aura
Finlande	E. Laatio
France	A. Bernard-Gély
Grèce	N. Kotitsas
Hongrie	T. Pálvölgyi
Irlande	J.B. Nolan
Italie	F. Curcio
Lettonie	L.M. Cantú Pinto
Luxembourg	J.-P. Proth
Norvège	G. Syvertsen
Pays-Bas	A. Burger
Pologne	J. Deja
Portugal	M.J. Azancot
République tchèque	J. Gemrich
Roumanie	M. Dracea
Royaume-Uni	P. Chana
Slovénie	J. Funda
Suisse	G. Spicher
Turquie	O. Tezmen

GRUPE CONSULTATIF SUPÉRIEUR

<i>Associations</i>		
AITEC	I. Sacerdote	
ATIC	M.J. Azancot	
BCA	D. Pocklington	
BDZ	M. Basten	
FEBELCEM	M. Calozet	
OFICEMEN	E. Alonso Pelgrín	
SFIC	A. Bernard-Gély	
VDZ	M. Schneider	
<i>Sociétés</i>		
Aalborg	M. Ciliberto	
CEMEX	M. Casey	
CRH	C. Bannon	
HeidelbergCement	R. van der Meer	
Holcim	R.-J. Meijer	
Italcementi	S. Gardi	
Lafarge	O. Luneau Alt. A-B. Spitzbarth	
Membres Ex Officio	J.-M. Chandelle	CEMBUREAU
	C. Loréa	CEMBUREAU
	I. Claes	CEMBUREAU

GROUPES DE TRAVAIL ET GROUPES OPÉRATIONNELS

GROUPE DE TRAVAIL 1 « Changement climatique et réduction de CO₂ »

Co-Présidents V. Mages - R. van der Meer

Groupes opérationnels

- Surveillance et déclaration / GNR
- « Post-Kyoto » au niveau mondial
- Comptabilisation des droits d'émission de CO₂
- Méthode d'allocation « EU ETS Post 2012 »

GROUPE DE TRAVAIL 2 « Ressources en énergie et matières premières »

Co-Présidents A. Josa - W. van Loo

Groupes opérationnels

- Utilisation des déchets
- Électricité
- Combustibles solides

GROUPE DE TRAVAIL 3 « Meilleures pratiques de fabrication du ciment » - (y compris performance environnementale)

Co-Présidents G. Cinti - M. Schneider

Groupe opérationnel - Révision du document BREF *

GROUPE DE TRAVAIL 4 « Santé et sécurité »

Co-Présidents A. Capmas - S. Gardi

Groupes opérationnels

- REACH (y compris Harmonisation des fiches de données de sécurité)
- Étude globale des risques santé
- Silice cristalline

GROUPE DE TRAVAIL 5 « Marchés et produits »

Co-Présidents C.A. Bannon - J.C. López Agüí

Groupes opérationnels

- Déclaration environnementale produit (EPD) des ciments
- Utilisations finales du ciment
- Performance énergétique des bâtiments en béton
- Eurocodes
- Normes des produits et réglementation
- Développement durable

* défense à l'échelle de l'UE via le Groupe consultatif supérieur (GCS)

DIRECTION DE CEMBUREAU

Directeur Général
Directeur Technique

J.-M. Chandelle
C. Loréa

MEMBRES

&

**MEMBRE
ASSOCIÉ**

MEMBRES



ALLEMAGNE

BDZ – Bundesverband der Deutschen Zementindustrie e.V.
Association de l'Industrie Cimentière Allemande
Tannenstrasse 2
DE - 40476 Düsseldorf
www.bdzement.de
Tél. : +49 211 43 69 26 625
Fax : +49 211 43 69 26 700
bdz@bdzement.de



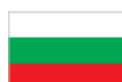
AUTRICHE

VÖZ – Vereinigung der Österreichischen Zementindustrie
Association de l'Industrie Cimentière Autrichienne
Reisnerstrasse 53
AT - 1030 Wien
www.zement.at
Tél. : +43 1 714 66 81 52
Fax : +43 1 714 66 81 66
office@voezfi.at



BELGIQUE

Febelcem – Fédération de l'Industrie Cimentière Belge a.s.b.l.
rue Volta 8
BE - 1050 Bruxelles
www.febelcem.be
Tél. : +32 2 645 52 11
Fax : +32 2 640 06 70
info@febelcem.be



BULGARIE

BACI – Bulgarian Association of Cement Industry
Association de l'Industrie Cimentière Bulgare
73 Todor Alexandrov Blvd
BG - 1303 Sofia
Tél. : +359 2 98 48 190
Fax : +359 2 98 12 296
vsb.baci.bg@gmail.com



DANEMARK

Aalborg Portland A/S
Rørdalsvej 44
DK - 9100 Aalborg
www.aalborgportlandgroup.com
Tél. : +45 32 88 44 40
Fax : +45 32 88 44 40
cement@aalborg-portland.dk



ESPAGNE

Oficemen – Agrupación de Fabricantes de Cemento de España
Association des Producteurs de Ciment d'Espagne
José Abascal 53 - 1°
ES - 28003 Madrid
www.oficemen.com
Tél. : +34 91 441 16 88
Fax : +34 91 442 38 17
direccion@oficemen.com



ESTONIE

KNC – Kunda Nordic Cement Corporation
Jaarma 2
EE - 44106 Kunda
www.knc.ee
Tél. : +372 6 20 96 50
Fax : +372 6 20 96 51
knc@knc.ee



FINLANDE

Finnsementti Oy
Skräbbölenie
FI - 21600 Parainen
www.finnsementti.fi
Tél. : +358 201 206 200
Fax : +358 201 206 311
info@finnsementti.fi



FRANCE

SFIC – Syndicat Français de l'Industrie Cimentière
7, place de la Défense, La Défense 4
FR - 92974 Paris-La-Défense Cedex
www.infociments.fr
Tél. : +33 1 55 23 01 23
Fax : +33 1 55 23 01 24
sfic@sfic.fr

**GRÈCE**

Hellenic Cement Industry Association
Association de l'Industrie Cimentière Hellénique
Stavrou P. Street 13
GR - 115 24 Athens
www.hcia.gr

Tél. : +30 210 691 18 86
Fax : +30 210 699 33 98
hcia@otenet.gr

**HONGRIE**

MCSZ – Magyar Cementipari Szövetség
Association Hongroise du Ciment
Bécsi út 120-122
HU - 1034 Budapest
www.mcsz.hu

Tél. : +36 1 250 16 29
Fax : +36 1 368 76 28
mcsz@mail.datanet.hu

**IRLANDE**

Cement Manufacturers Ireland
Confederation House
84/86 Lower Baggot Street
IE - Dublin 2

Tél. : +353 1 605 16 21
Fax : +353 1 638 16 21

**ITALIE**

AITEC – Associazione Italiana Tecnico Economica del Cemento
Association Italienne Technique et Économique du Ciment
Piazza G. Marconi 25
IT - 00144 Roma
www.aitecweb.com

Tél. : +39 065 421 02 37
Fax : +39 065 91 54 08
aitec@aitecweb.com

**LETTONIE**

CEMEX SIA
Podraga iela 2
LV - 1007 Riga
www.cemex.com

Tél. : +371 7033 400
Fax : +371 7033 414

**LUXEMBOURG**

CIMALUX
Zone Industrielle, Um Monkeler
LU - 4149 Esch-sur-Alzette
www.cimalux.lu

Tél. : +352 55 25 25 1
Fax : +352 55 70 61
info@groupe-cl.com

**NORVÈGE**

Norcem A.S.
Lilleakerveien 2 B
NO – 0283 Oslo
www.norcem.no

Tél. : +47 22 87 84 00
Fax : +47 22 87 84 01
firmapost@norcem.no

**PAYS-BAS**

ENCI BV - Eerste Nederlandse Cement Industry
St. Teunislaan 1
NL - 5231 BS 's-Hertogenbosch
www.enci.nl

Tél. : +31 73 640 11 70
Fax : +31 73 640 12 99
betoninfo@enci.nl

**POLOGNE**

PCA – Stowarzyszenie Producentów Cementu
Association Polonaise du Ciment
ul. Lubelska 29
PL - 30 003 Kraków
www.polskicement.pl

Tél. : +48 12 632 37 25
Fax : +48 12 632 37 25
stow@polskicement.pl

**PORTUGAL**

ATIC – Associação Técnica da Indústria de Cimento
Association Technique de l'Industrie Cimentière
Avenida 5 de Outubro 54 - 2º Dto
PT - 1050-058 Lisboa

Tél. : +351 21 351 08 30
Fax : +351 21 351 08 38
cimento.atic@atic.pt

**RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Svaz výrobcu cementu CR
Association Tchèque du Ciment
K. Cementárne 1261
CZ – 153 00 Praha 5 - Radotín
www.svcement.cz

Tél. : +420 2 57 81 17 97
Fax : +420 2 57 81 17 98
svcement@svcement.cz

**ROUMANIE**

CIROM - Organisation des Employeurs de l'Industrie Cimentière
et d'autres Produits Minéraux de Construction de Roumanie
1-3 Valter Maracineanu St,
3rd floor, Room 250-252, Sector 1
RO - 77562 Bucharest

Tél. : +40 744 337 034
Fax : +40 21 313 20 10

**ROYAUME-UNI**

BCA – British Cement Association
Association Britannique du Ciment
Riverside House
4 Meadows Business Park
Station Approach,
Blackwater, Camberley
GB - Surrey, GU17 9AB
www.cementindustry.co.uk

Tél. : +44 1276 60 87 00
Fax : +44 1276 60 17 01
info@bca.org.uk

**SLOVÉNIE**

INTERCEMENT upravljanje nalozb d.o.o
Association Slovène des Producteurs de Ciment
Dunajska 63
SI - 1000 Ljubljana

Tél. : +386 5 392 12 07
Fax : +386 5 305 10 27
salonit@salonit.si

**SUÈDE**

Cementa AB
PO Box 47510
SE - 100 74 Stockholm
www.cementa.se

Tél. : +46 8 625 68 00
Fax : +46 8 625 68 98
danderyd@cementa.se

**SUISSE**

cemsuisse
Marktgassee 53
CH - 3011 Bern
www.cemsuisse.ch

Tél. : +41 31 327 97 97
Fax : +41 31 327 97 70
info@cemsuisse.ch

**TURQUIE**

TÇMB – Türkiye Çimento Müstahsilleri Birliği
Association Turque des Producteurs de Ciment
P.K. 2 06582
TR - Bakanliklar - Ankara
www.tcma.org.tr

Tél. : +90 312 287 32 50
Fax : +90 312 287 92 72
info@tcma.org.tr

MEMBRE ASSOCIÉ

**CROATIE**

Croatia Cement
Prilaz Gjüre Dezelica 30
HR - 10000 Zagreb
www.croatiacement.hr

Tél. : +385 1 48 46 854
Fax : +385 1 48 46 139
cca@cca.hr

GLOSSAIRE D'ABRÉVIATIONS

ACEI	(Alliance pour une industrie européenne compétitive)
ACV	(Analyse du cycle de vie)
AEII	(Alliance des industries grandes consommatrices d'énergie)
AQFD	(Directive-cadre sur la qualité de l'air)
B ₂ B	(Business-to-Business)
BCA	(Association britannique du ciment)
BDZ/VDZ	(Association de l'industrie cimentière allemande)
BEPRIP	(Bureau européen pour la prévention et la réduction intégrées de la pollution)
BIBM	(Bureau international du béton manufacturé)
BREF	(Document de référence sur les meilleures techniques disponibles)
BUSINESSEUROPE	(Confédération des associations nationales d'employeurs en Europe)
CAC	(Association canadienne du ciment)
CCAA	(Ciment, béton & granulats en Australie)
CEPMC	(Conseil européen des producteurs de matériaux de construction)
CERIB	(Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton)
CHRS	(Étude d'ensemble des risques sanitaires)
CIF	(Fédération de l'industrie cimentière australienne)
CINDI	(Réseau international de documentation et d'information de CEMBUREAU)
CONCAWE	(Conservation de la pureté de l'air et de l'eau en Europe - Organisation européenne des compagnies pétrolières pour la protection de l'environnement et de la santé)
CSI	(Initiative ciment pour le développement durable)
ECF	(Forum européen de la construction)
ecra	(Académie européenne de recherche de ciment)
EFCA	(Fédération européenne des associations d'adjuvants du béton)
ELCD	(Système européen de données de référence sur le cycle de vie)
EPD	(Déclaration environnementale produit)
ERMCO	(Association européenne du béton prêt à l'emploi)
ESDA	(Accord de dialogue social européen)
ETS	(Système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre)
Eucopro	(Association européenne du co-traitement)
Eurofer	(Confédération européenne des industries du fer et de l'acier)
Eurometaux	(Association européenne des métaux)
EUROSAC	(Fédération européenne des fabricants de sacs en papier à grande contenance)
FAIB	(Fédération des associations européennes et internationales établies en Belgique)
FEBELCEM	(Fédération de l'industrie cimentière belge)

FHDS	(Fiche harmonisée des données de sécurité)
FICEM	(Fédération interaméricaine du ciment)
FOCOPE	(Forum pour la construction au Parlement européen)
GCS	(Groupe consultatif supérieur)
GHN	(Groupe de haut niveau sur la compétitivité, l'énergie et l'environnement)
GPM	(Groupe plénier des Membres)
GTI	(Groupe de travail intersessions)
GTT	(Groupe de travail technique)
ICV	(Inventaire du cycle de vie)
IFIEC	(Fédération internationale des industries consommatrices d'énergie)
ISI	(Ingénierie en sécurité incendie)
JCA	(Association japonaise du ciment)
MTD	(Meilleures techniques disponibles)
NEA-MTD	(Niveaux d'émission associés aux meilleures techniques disponibles)
NEEIP	(Panel des industries extractives non énergétiques)
NEPSI	(Plate-forme de négociation multisectorielle sur la silice cristalline)
OMC	(Organisation mondiale du commerce)
PCA	(Association du ciment Portland)
PDN	(Paramètres déterminés nationalement)
PEB	(Plate-forme européenne du béton)
PECC	(Programme européen sur le changement climatique)
PNUE	(Programme des Nations unies pour l'environnement)
PRIP	(Prévention et réduction intégrées de la pollution)
REACH	(Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques)
RIPs	(Projets de mise en œuvre de REACH)
SEAP	(Société des professionnels des affaires européennes)
SGH	(Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
TÇMA	(Association turque des producteurs de ciment)
TPI	(Tribunal de première instance des Communautés européennes)
VLE	(Valeurs limites d'émission)
WBCSD	(Conseil mondial des affaires pour le développement durable)
WBCSD-CSI	(Conseil mondial des affaires pour le développement durable - Initiative ciment pour le développement durable)

© Copyright: CEMBUREAU
N° Editeur: D/2008/5457/Mai



Tous droits réservés. Aucune partie
de ce rapport ne peut être reproduite,
enregistrée ou transmise par un moyen électronique,
mécanique ou autre sans l'autorisation préalable
de CEMBUREAU.

Publié par CEMBUREAU
Association Européenne du Ciment

Rue d'Arlon 55 - BE-1040 Bruxelles
Tél. : + 32 2 234 10 11
Fax : + 32 2 230 47 20
secretariat@cembureau.eu
www.cembureau.eu

Réalisation graphique et impression
CEMBUREAU

Photos:

*Commission européenne,
Parlement européen,
Gettyimages & Agefotostock*

